



Reconstruction des Hôpitaux de Tarbes et de Lourdes – Projet de site commun – Commune de Lanne

Centre Hospitalier de Tarbes-Lourdes

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

PIECE 1A – GUIDE DE LECTURE ET PRESENTATION NON TECHNIQUE

ARTELIA / FEVRIER 2026 / 4362820

Reconstruction des Hôpitaux de Tarbes et de Lourdes – Projet de site commun – Commune de Lanne
Centre Hospitalier de Tarbes-Lourdes
Dossier de Demande d’Autorisation Environnementale
PIECE 1A – GUIDE DE LECTURE ET PRESENTATION NON TECHNIQUE

A	10/11/2025	O. TUCHAGUES	A. CATALA		Document initial
B	26/02/2026	O. TUCHAGUES	A. CATALA		Document modifié suite aux remarques CIS
INDICE	DATE DE REVISION	REDACTEUR*	VERIFICATEUR*	APPROBATEUR- (SI EXIGENCE)	DESCRIPTION DES MODIFICATIONS

SOMMAIRE

1.	COMMENT VOUS REPÉRER DANS LE DOSSIER	6
2.	PRESENTATION ET SOMMAIRE DES PIECES DU DOSSIER.....	7
2.1.	VOLUME 1 : Dossier « Chapeau »	7
2.2.	VOLUME 2 : Avis emis sur le projet et bilan de la concertation ..	7
2.3.	VOLUME 3 : Dossier de demande d'autorisation environnementale.....	8
2.4.	VOLUME 4 : Annexes	10
3.	GLOSSAIRE DES TERMES TECHNIQUES ET DES SIGLES EMPLOYES	11
4.	ANALYSE DES VARIANTES ET JUSTIFICATION DU PROJET RETENU : ÉTUDE DE LA SOLUTION ALTERNATIVE	14
4.1.	Pourquoi étudier plusieurs solutions ?	14
4.2.	Les principales solutions étudiées	14
4.2.1.	Maintien et réhabilitation des hôpitaux existants	14
4.2.2.	Regroupement sur un site existant	14
4.2.3.	Création d'un nouvel hôpital sur un site dédié	15
4.2.4.	Méthode de comparaison des sites.....	15
4.2.5.	Le site retenu : Lanne	15
4.2.6.	Conclusion	16
5.	PRÉSENTATION NON TECHNIQUE DU PROJET	21
5.1.	Contexte et description du projet.....	21
5.2.	La maitrise d'ouvrage du projet et des aménagements connexes nécessaires.....	22
5.2.1.	Périmètres d'intervention des différents Maîtres d'ouvrage (MOA)	23
5.2.2.	Les travaux qui restent sous maitrise d'ouvrage du Conseil Départemental..	25
5.3.	La situation générale du projet.....	29
5.3.1.	Premières réflexions (2006–2015).....	29
5.3.2.	Vers un projet structurant (2016–2020) et choix du site de Lanne	29
5.3.3.	Et validation du principe d'un nouvel hôpital (2021–2022).....	30

5.3.4. Naissance du Centre Hospitalier Tarbes-Lourdes (CHTL)	30
5.3.5. Concertation publique et études (2023–2024).....	31
5.3.6. Perspectives à moyen terme (2025–2030).....	31
5.4. Le programme fonctionnel du futur hôpital.....	31
5.5. L’insertion du projet dans son territoire	33
5.5.1. Adaptation du projet aux infrastructure existantes	33
5.5.2. Insertion paysagère	37
5.6. Etat initial et impact du projet sur son environnement.....	40
5.6.1. La méthodologie des études environnementales : caractérisation de l’Etat initial	41
5.6.2. Etat initial de l’environnement	42
5.6.3. Environnement humain et cadre de vie	43
5.6.3.1. Urbanisme et occupation des sols	43
5.6.3.2. Activités agricoles	43
5.6.3.3. Bruit et qualité de l’air	43
5.6.4. Environnement physique : eau et sols.....	44
5.6.4.1. Eaux souterraines et superficielles	44
5.6.4.2. Risques naturels	44
5.6.5. Environnement naturel et biodiversité	44
5.6.5.1. Milieux naturels et zones humides	44
5.6.5.2. Faune et flore	44
5.6.5.3. Continuités écologiques	45
5.6.6. Patrimoine et paysage	45
5.6.7. Focus sur les zones humides et leur fonctionnement	45
5.7. Maintien de la situation actuelle	50
5.7.1. Conséquences sur le cadre de vie et l’environnement	50
5.7.1.1. Consommation d’espaces et organisation urbaine	50
5.7.1.2. Environnement naturel	50
5.7.1.3. Gestion de l’eau et des risques.....	50
5.7.2. Conséquences sur la santé et l’organisation des soins	51
5.7.3. Bilan de la situation sans projet	51
5.8. Les mesures d’évitement, de réduction et de compensation ...	51
5.8.1. La démarche Éviter – Réduire – Compenser (ERC)	52
5.9. Les Impacts du projet et mesures mises en œuvre.....	54
5.9.1. Impacts et mesures sur le milieu naturel.....	54

5.9.1.1. Zones humides et milieux aquatiques	54
5.9.1.2. Biodiversité (faune et flore)	54
5.9.2. Impacts et mesures sur le milieu humain	54
5.9.2.1. Bruit, trafic et cadre de vie	54
5.9.2.2. Activités agricoles et usage des sols	55
5.9.3. Impacts et mesures sur l'eau et les risques naturels	55
5.9.4. Impacts cumulés	56
5.9.5. La phase travaux	56
5.9.5.1. Terrassements.....	56
5.9.5.2. La gestion des nuisances sonores	58
5.9.5.3. Etat final post construction	59
5.9.6. Suivi environnemental.....	59
5.9.7. Bilan des impacts résiduels.....	59
5.9.8. Suivi environnemental et engagements dans le temps	60
5.10. Conclusion générale	62
5.11. Le planning de l'opération.....	62

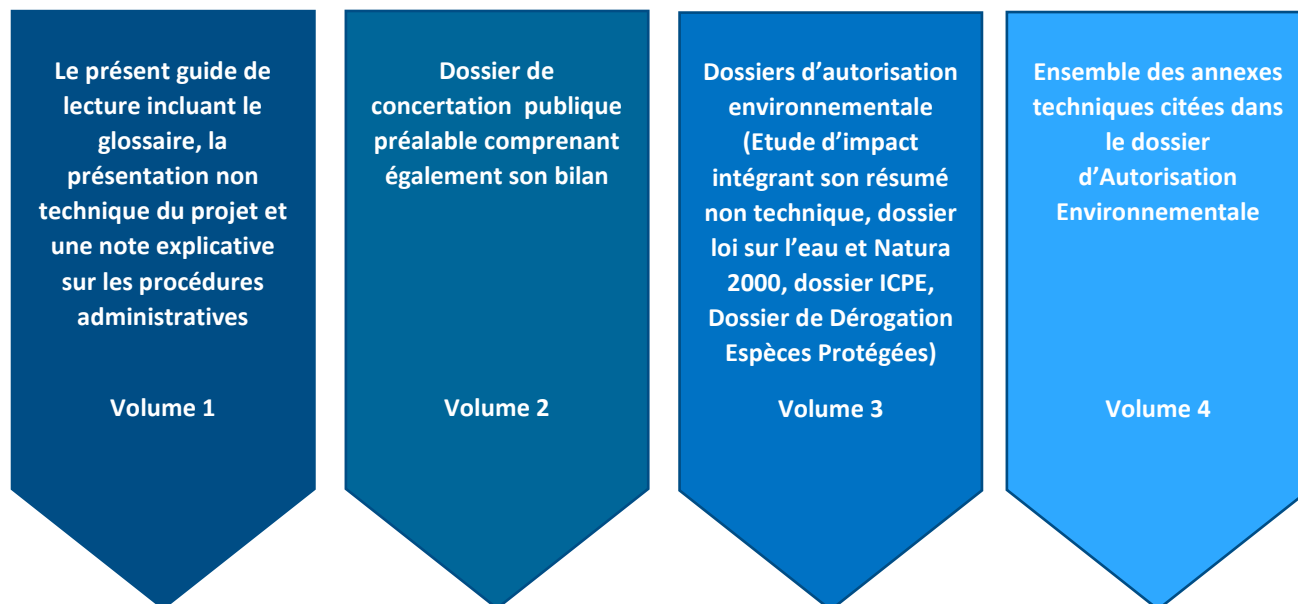
FIGURES

Figure 1 - Carte des sites étudiés	18
Figure 2 - Méthodologie du choix du site retenu	20
Figure 3 - Vue du futur hôpital à Lanne.....	21
Figure 4 - Organisation du site et des bâtiments.....	22
Figure 5 - principaux aménagement à mettre en oeuvre	23
Figure 6 -Périmètre global des travaux nécessaire au projet sans distinction des maitrises d'ouvrage	24
Figure 7 - Périmètres d'intervention des différents MOA	24
Figure 8 - Vue en plan de la RD 216 (recalibrage et rectification des virages)	25
Figure 9 -Profils types de la RD 216 AVANT - APRES.....	26
Figure 10 -Vue en plan du nouveau pont routier sur la RD216	26
Figure 11 -Coupe du nouveau pont routier sur la RD216	27
Figure 13 - Phasage proposé des travaux de-méandrage de la Geüne pour tenir compte des enjeux piscicole et desman	28
Figure 14 - Choix organisationnel d'ensemble (Source : A2MO, juillet 2021) (axe rouge = liaisons URGENTES).....	32
Figure 15 - Représentation du futur hôpital de Lanne dans son environnement.....	33
Figure 16 - Insertion des bâtiments en déblais dans le site de la colline de Croueau	34
Figure 17 - Plan d'implantation générale du projet : Comment accéder au site depuis Lourdes et depuis Tarbes ?.....	35
Figure 18 - Les différents flux de circulation sur le site depuis la RN21	36
Figure 19 - Localisation des espaces de repos	37
Figure 20 - Schéma des usages.....	37
Figure 21 : Vue sur le grand paysage depuis le Parvis (Source : Notice paysage -phase APD, 26/04/2024)	38
Figure 22 : Système de massif planté projeté sur le parvis, surélevé à l'aide de voliges (Source : Notice paysage -phase APD, 26/04/2024).....	38
Figure 23 : Schéma de fonctionnement du parvis (Source : Notice paysage -phase APD, 26/04/2024)	38

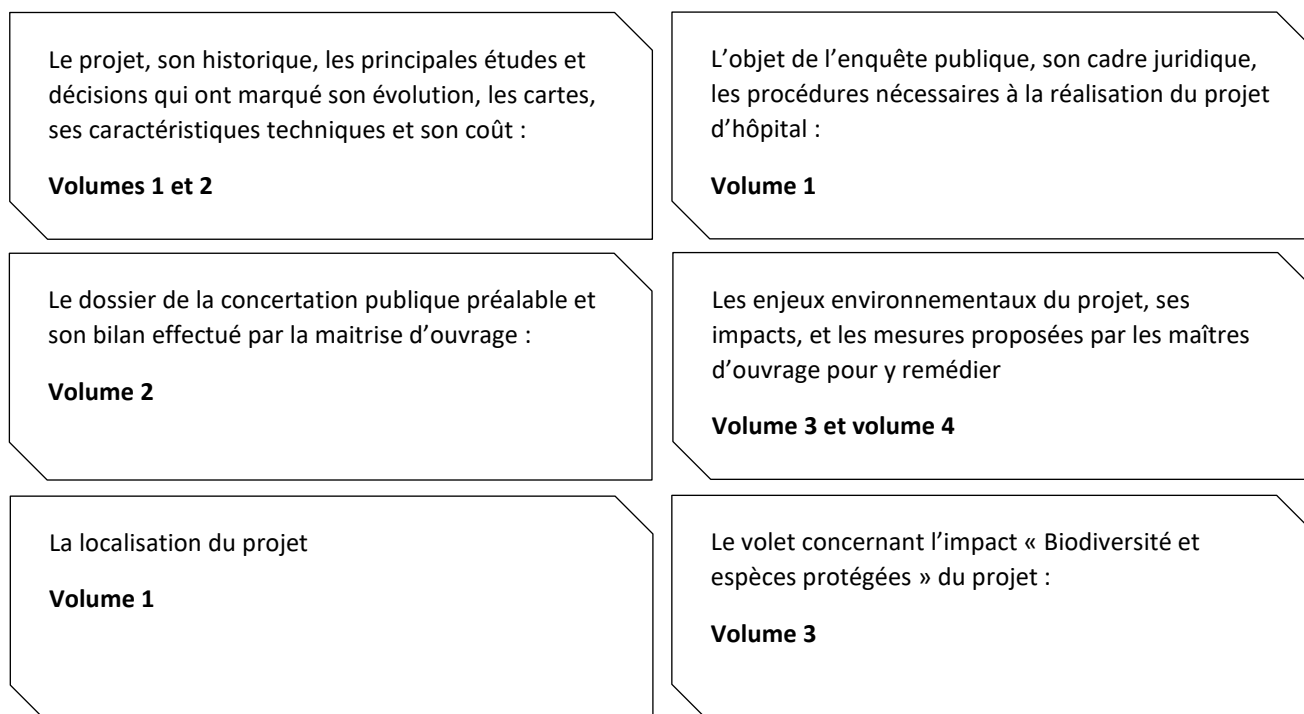
Figure 24 : Aménagement de patio sur dalle, et en pleine terre (Source : Notice paysage -phase APD, 26/04/2024)	39
Figure 25 : Extrait de plan de l'internat (Source : Notice paysage -phase APD, 26/04/2024).....	39
Figure 26 - Chemin de randonnées et parcours pédestres possibles depuis et vers le site	40
Figure 27 - carte des différents périmètre d'étude	42
Figure 28 - Schéma du fonctionnement simplifié des milieux liés à l'eau et aux zones humides	46
Figure 29 - Les enjeux règlementaires du projet	48
Figure 30 -Carte de synthèse des enjeux environnementaux	49
Figure 31 - Synoptique de la séquence ERC.....	52
Figure 32 - exemple d'évolution du projet au fil du temps afin de s'adapter aux enjeux et limiter son impact sur l'environnement (EVITER+ REDUIRE)	53
Figure 33 - Plan prévisionnel du mouvement de terres.....	57
Figure 34 - cartographie des nuisances sonore et le rôle des merlon de protection	58
Figure 35 - Cartographie des zones de terrassements en déblais / remblais	58
Figure 36 - Vue schématique de l'état final des remblais après travaux	59
Figure 37 - Les principaux impacts à retenir.....	61
Figure 38 - planning synthétique de l'opération de construction du nouvel hôpital	63
Figure 39 - planning détaillé de l'opération de construction du nouvel hôpital	64

1. COMMENT VOUS REPERER DANS LE DOSSIER

Pour se repérer, chaque thème de présentation du projet est détaillé ci-dessous :



Vous cherchez des informations sur :



2. PRESENTATION ET SOMMAIRE DES PIECES DU DOSSIER

Le dossier d'enquête unique est découpé en 4 volumes, douze pièces et 7 annexes, pour faciliter son appropriation et sa lecture.

Ce chapitre présente un bref descriptif de leur contenu ainsi qu'un sommaire général simplifié des 12 pièces qui composent le dossier de demande d'autorisation environnementale pour le projet de restructuration des hôpitaux de Tarbes et Lourdes et la création d'un hôpital commun sur le site de Lanne.

Vous trouverez ci-dessous une description succincte de chacune des pièces constituant le dossier d'enquête publique.

2.1. VOLUME 1 : DOSSIER « CHAPEAU »

PIECE 1A : GUIDE DE LECTURE ET PRESENTATION NON TECHNIQUE

Le présent document a pour but d'accompagner le lecteur dans sa recherche d'informations : il présente le contenu et le sommaire de chaque pièce du dossier, ainsi qu'un glossaire des termes techniques employés.

Ce volume contient également une présentation non technique du projet permettant au lecteur de comprendre simplement le contexte de l'opération et les intentions des différents maîtres d'ouvrages.

PIECE 1B : CADRE JURIDIQUE DES PROCEDURES AUXQUELLES LE PROJET EST SOUMIS

Cette pièce rappelle les modalités de l'enquête publique unique, le cadre juridique dans lequel elle se déroule et les principales procédures administratives mises en œuvre pour assurer l'information et la consultation du public, ainsi que les avis recueillis préalablement au lancement de l'enquête publique (qui seront ensuite versés dans le volume 3).

Son sommaire :

- 1 - L'OBJET ET LES CONDITIONS DE L'ENQUETE PUBLIQUE
- 2 - PROCEDURES COMPLEMENTAIRES
- 3 - ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE
- 4 – GESTION DES DOSSIERS REGLEMENTAIRES ET DE L'ENQUETE UNIQUE
- 4 - APRES LES TRAVAUX
- 5 - MENTION DES PRINCIPAUX TEXTES REGISSANT L'ENQUETE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

2.2. VOLUME 2 : AVIS EMIS SUR LE PROJET ET BILAN DE LA CONCERTATION

PIECE 2A : DOSSIER DE CONCERTATION PREALABLE

Ce document réunit les éléments techniques et non techniques du projet permettant de dégager les objectifs et intérêts principaux du dossier pour la consultation du public.

PIECE 2B : BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

Ce document décrit le bilan des actions d'information et de concertation avec les acteurs des territoires.

2.3. VOLUME 3 : DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

PIECE 3A : CERFA 15964

C'est le formulaire administratif obligatoire pour le dépôt d'un dossier d'autorisation environnementale. Cette pièce comprend également une analyse des différentes procédures embarquées avec les documents associés et où on les retrouve dans le dossier (localisation des annexes demandées au CERFA).

PIECE 3A Bis : Formulaire simplifié Natura 2000

Ce formulaire administratif permet, par une analyse simplifiée entre l'activité et les enjeux du ou des sites Natura 2000, de réaliser une première évaluation de son incidence sur ce ou ces sites Natura 2000. S'il permet de démontrer l'absence d'incidence, il ne sera alors pas nécessaire de poursuivre l'instruction par une étude approfondie.

PIECE 3B : ATTESTATION DU MOA CONCERNANT LA MAITRISE FONCIERE

Il s'agit d'un document attestant que le maître d'ouvrage dispose bien des terrains d'emprise du projet ou est en cours d'acquisition de ces terrains, ou organise une procédure de DUP permettant les expropriations nécessaires pour réaliser le projet.

PIECE 3B bis : DECLARATION DE NON-SOUMISSION A DOSSIER DE DEFRIQUEMENT

Ce document déclaratif indique que le projet n'est pas soumis à la réalisation d'un dossier de demande de défrichement.

PIECE 3C : RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

Le Résumé Non Technique (RNT), inclus dans cette pièce, est une synthèse de l'étude d'impact. Il permet une prise de connaissance globale et simplifiée des enjeux et des impacts du projet sur son environnement.

PIECE 3D : EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

L'objectif de l'étude d'impact sur l'environnement est d'apporter au public l'ensemble des informations relatives au projet et à son environnement. Elle vise à caractériser, en fonction des éléments d'appréciation disponibles, les conséquences du projet sur son environnement et les mesures mises en place pour éviter, réduire et, le cas échéant, compenser les impacts négatifs.

Son sommaire :

PREAMBULE

A - PRESENTATION DU PROJET

B - ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

C - ESQUISSE DES PRINCIPALES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION ET JUSTIFICATION DU PROJET RETENU

D – SCENARIO DE REFERENCE ET EVOLUTION EN L'ABSENCE DE PROJET

E – ANALYSE DES EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET DE COMPENSATION ASSOCIEES

F – COMPATIBILITE DU PROJET AVEC L'AFFECTATION DES SOLS ET ARTICULATION AVEC LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

G – ANALYSE DES EFFETS CUMULES AVEC D'AUTRES PROJETS

H - AUTEURS ET METHODE DE REALISATION DE L'ETUDE

PIECE 3E : DOSSIER LOI SUR L'EAU

L'objectif du dossier loi sur l'eau est d'apporter aux services instructeurs et au public l'ensemble des informations relatives au projet et à son impact sur l'eau et les milieux aquatiques. Elle vise à caractériser, en fonction des éléments d'appréciation disponibles, les conséquences du projet sur l'eau et les milieux aquatiques, et les actions mises en place pour éviter, réduire et, le cas échéant, compenser les impacts négatifs.

Son sommaire :

1. INTRODUCTION
2. EMBLEMENTS SUR LESQUELS DOIVENT ÊTRE RÉALISÉS LES IOTA
3. PÉRIMÈTRE DU PROJET ET MAITRISES D'OUVRAGE ASSOCIÉES
4. NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR
5. NATURE, CONSISTANCE, VOLUME ET OBJETS DES OUVRAGES PROJETÉS
6. RUBRIQUE DE LA NOMENCLATURE DE L'ARTICLE R.214-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT
7. DOCUMENTS D'INCIDENCES
8. COMPATIBILITÉ AVEC LES DOCUMENTS RELATIFS À LA GESTION DE L'EAU
9. ENTRETIEN DES OUVRAGES, MOYENS DE SURVEILLANCE ET D'INTERVENTION

PIECE 3F : DOSSIER DE DECLARATION ICPE

Ce document intègre la déclaration des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) des nouveaux ouvrages hospitaliers et 3 annexes (le plan de masse avec les réseaux, le plan cadastral et le tableau de récolement vis-à-vis des Arrêtés Ministériels de Prescriptions Générales)

Son sommaire :

- 1 - AVANT-PROPOS
- 2 - IDENTITE DU(DES) PORTEUR(S) DE PROJET
- 3 - IDENTITE DU DECLARANT ICPE
- 4 - DESCRIPTION SOMMAIRE DES ENJEUX HUMAINS ET ENVIRONNEMENTAUX
- 5 - DESCRIPTION DU PROJET
- 6 - CLASSEMENT ICPE
- 7 - DESCRIPTION DETAILLEE DES ICPE DU SITE
- 8 - RECOLEMENT AVEC LES AMPG
- 9 - NOTICE D'IMPACT DES ICPE SUR L'ENVIRONNEMENT
- 10 - NOTICE DE SECURITE

PIECE 3G : DOSSIER DE DEMANDE DE DEROGATION RELATIVE AUX HABITATS ET ESPECES PROTEGEES

Ce document a pour but de présenter les enjeux, les niveaux d'impacts et les mesures à mettre en œuvre selon la séquence éviter/réduire/compenser au regard des espèces et habitats protégés concernés par le projet.

Son sommaire :

- Synthèse
- Préambule
- Liste des espèces concernées par la demande de dérogation
- Cerfas
- Présentation du projet et Raisons impérieuses d'intérêt public majeur
- Le choix du site d'implantation et l'absence de solution alternative
- Le déroulement de la concertation et son bilan
- Coût du projet et calendrier

- Le maintien dans un état favorable des populations des espèces concernées dans un bon état de conservation
- Contexte écologique global
- Expertise écologique
- Synthèse du diagnostic écologique et des enjeux
- Évolution probable de l'état initial
- Justification de la solution retenue
- Analyse des effets négatifs et positifs, directs et indirects, temporaires et permanents du projet sur le milieu naturel
- Définition des mesures environnementales
- Évaluation des incidences résiduelles sur la faune et la flore protégées
- Espèces protégées faisant l'objet de la dérogation
- Principes réglementaires de la compensation
- Justification des ratios de compensation
- Présentation de la recherche de sites de compensations
- Choix et description des parcelles de compensation
- Définition des mesures et actions de compensation
- Caractérisation du gain écologique et conclusion sur la compensation
- Mise en œuvre des mesures de compensation
- Mesures de suivi
- Bilan des mesures et estimation de leur coût
- Conclusions générales
- Annexes

2.4. VOLUME 4 : ANNEXES

Cette partie regroupe toutes les études qui ont participé à la rédaction des différentes pièces et documents d'instruction réglementaire (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, dossier espèces protégées notamment) relatifs à l'évaluation du projet par enquête publique.

Liste des études et documents associés aux différents dossiers réglementaires :

Annexe 1 : Données sur les réseaux et raccordements de l'hôpital

Annexe 2 : Etudes géotechniques

Annexe 3 : Etudes connexes

Annexe 4 : Volet milieu naturel – Etat initial

Annexe 5 : Etude hydraulique

Annexe 6 : Etude de fonctionnalité des zones humides

Annexe 7 : Hélistation

3. GLOSSAIRE DES TERMES TECHNIQUES ET DES SIGLES EMPLOYES

Le lexique répertorie et définit les abréviations, sigles et termes techniques employés dans l'ensemble des pièces du dossier d'enquête publique.

Il a pour but d'en faciliter la compréhension par le lecteur et de fournir des informations complémentaires à celles figurant dans le corps des différentes pièces.

A

- ACV : Analyse du cycle de vie. L'analyse du cycle de vie est l'outil le plus abouti en matière d'évaluation globale et multicritère des impacts environnementaux. Cette méthode normalisée permet de mesurer les effets quantifiables de produits ou de services sur l'environnement
- AE : Autorité environnementale
- AEP : Alimentation en Eau Potable
- Anthropique : Lié à l'action humaine (en parlant surtout d'une végétation).
- APPB : Arêtes Préfectoraux de Protection de Biotope
- Aquifère : Terrain perméable contenant de façon temporaire ou permanente une nappe d'eau souterraine
- Archéologie préventive : La Loi sur l'archéologie préventive du 17 janvier 2001, codifiée au Code du patrimoine, prévoit l'intervention des archéologues en préalable aux chantiers, afin d'assurer la « détection, la conversation ou la sauvegarde par l'étude scientifique du patrimoine archéologique ».
- Artificialisation : Se dit de la mutation d'une occupation naturelle, agricole ou forestière d'un sol vers un sol artificiel bâti, ou non bâti (y compris routes, parkings, jardins ...).
- Avifaune : Ensemble des espèces d'oiseaux dans un espace donné ou sur une période donnée.

B

- Bassin versant : Portion de territoire qui draine l'ensemble de ses eaux vers un même point de sortie appelé exutoire : cours d'eau, lac, mer, océan...
- Bilan carbone : Outil initialement développé par l'ADEME et dont la gestion est assurée depuis 2011 par l'ABC (Association Bilan Carbone). Il consiste à comptabiliser les émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre et établir une comptabilité carbone de ses activités.
- Biodiversité : Terme synonyme de « diversité biologique », c'est-à-dire « diversité du monde vivant ». Classiquement on distingue trois niveaux de biodiversité : la diversité écosystémique (diversité des milieux et biotopes), la diversité spécifique (diversité des espèces vivantes) et la diversité intraspécifique (diversité génétique au sein d'une même espèce) ; le maintien de la biodiversité est l'un des défis majeurs de notre civilisation.

C

- Chiroptères : Ordre des chauves-souris, comptant près d'un millier d'espèces des mammifères.
- CDPENAF : Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers : Instituée par l'article L. 112-1-1 du Code rural et de la pêche maritime, la CDPENAF peut être consultée sur toute question relative à la réduction des surfaces naturelles, forestières et à vocation ou à usage agricole et sur les moyens de contribuer à la limitation de la consommation desdits espaces. Elle émet un avis sur les études préalables transmises par le préfet concernant le dispositif de "compensation collective agricole" pour les projets, et notamment sur l'existence d'effets négatifs notables des projets sur l'économie agricole, sur la nécessité de mesures de compensation collective, sur la pertinence et la proportionnalité des mesures proposées par le maître d'ouvrage.
- CNPN : Comité National de Préservation de la Nature : Conseil national d'expertise technique et scientifique sur toutes les questions de biodiversité, créé en 1950, institution rattachée au Ministère de la Transition écologique et dont les missions sont définies dans le Code de l'environnement.

- CODERST : Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques. Le CODERST est chargé d'émettre un avis sur les projets d'actes réglementaires et individuels en matière d'installations classées, de police de l'eau et des milieux aquatiques, d'eaux destinées à la consommation humaine et d'eaux minérales naturelles, de déchets, de protection de la qualité de l'air et de l'atmosphère, de risques sanitaires.
- Corridor écologique : Assure des connexions entre des réservoirs de biodiversité offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.
- Courbes isophones : Courbes représentant les mêmes niveaux de contribution sonore d'un projet ou d'un équipement
- Crue centennale : crue dont la probabilité d'apparition sur une année est de 1/100, en termes de débit.
- CSRPN : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel. C'est une instance de spécialistes, placée auprès du préfet de région et du président du conseil régional, qui peut être consultée pour des questions relatives à la connaissance, la conservation et la gestion du patrimoine naturel régional.

D

- DFCI : Défense de la forêt française contre les incendies
- DUP : Déclaration d'utilité publique. Procédure administrative qui valide, après enquête publique, la légitimité d'un projet par rapport aux intérêts collectifs et publics. Elle permet notamment d'engager des procédures d'expropriation.

E

- Enquête publique : Procédure d'information et de consultation du public, préalable à un projet d'aménagement.
- Etude géotechnique : Le Comité Français de Mécanique des Sols (CFMS) définit la géotechnique de la façon suivante : « Ensemble des activités liées aux applications de la mécanique des sols, des roches et de la géologie de l'ingénieur. » Il précise ensuite : « La géotechnique englobe l'étude des propriétés géotechniques des sols et l'interaction entre les terrains et les ouvrages environnants d'une part, l'ouvrage objet de la prestation du fait de sa réalisation et/ou de son exploitation d'autre part. » Autrement dit, la géotechnique contribue à la maîtrise des risques géologiques. Elle intervient lors des différentes phases d'un projet de construction.
- Expropriation : Procédure qui permet à une personne publique de contraindre une personne privée ou morale à céder la propriété de son bien, moyennant le paiement d'une indemnité.

F

- Faune : Ensemble des espèces animales présentes dans un espace géographique ou un écosystème déterminé.
- Flore : Ensemble des espèces végétales présentes dans un espace géographique ou dans un écosystème déterminé.

G

- GES : Gaz à effet de serre.

H

- Aucun terme recensé

I

- INRAP : Institut national de Recherches archéologiques préventives. L'Inrap assure la détection et l'étude du patrimoine archéologique touché par les travaux d'aménagement du territoire, en réalisant diagnostics et fouilles pour le compte d'opérateurs publics et privés.
- INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

J

- Aucun terme recensé

K

- Aucun terme recensé

L

- Aucun terme recensé

M

- MECDU : Mise en compatibilité du document d'urbanisme. Procédure qui permet d'adapter les documents d'urbanisme en vigueur à un projet déclaré d'utilité publique.

N

- Aucun terme recensé

O

- OLD : Obligations Légales de Débroussaillage (risque incendie)
- ONF : Office National des Forêts

P

- Piézomètre : Appareil servant à mesurer le niveau d'eau.
- PLU : Plan Local d'Urbanisme
- PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal ou communautaire
- PPRI : Plan de prévention du risque inondation

Q

- Aucun terme recensé

R

- Ripisylve : Ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau.

S

- SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux. Le SAGE décline à l'échelle d'un bassin versant et de son cours d'eau, appelés unité hydrographique ou d'un système aquifère, les grandes orientations définies par le SDAGE
- SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux.
- SCoT : Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un territoire de projet ou bassin de vie (périmètre intercommunal ou au-delà), détermine l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement d'un territoire.
- SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours
- SETRA : Service d'étude technique des routes et autoroutes (devenu CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement)
- SNBC : Stratégie Nationale Bas Carbone
- SRADDET : Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire

T

- Aucun terme recensé

U

- Aucun terme recensé

V

- Aucun terme recensé

W

- Aucun terme recensé

X

- Aucun terme recensé

Y

- Aucun terme recensé

Z

- Zone d'emploi : Espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent

4. ANALYSE DES VARIANTES ET JUSTIFICATION DU PROJET RETENU : ETUDE DE LA SOLUTION ALTERNATIVE

4.1. POURQUOI ETUDIER PLUSIEURS SOLUTIONS ?

Avant de retenir le projet actuel, plusieurs **solutions alternatives** ont été étudiées afin de déterminer celle qui répond le mieux :

- Aux **besoins de santé du territoire**,
- Aux **contraintes techniques et fonctionnelles** d'un hôpital moderne,
- Aux **enjeux environnementaux**,
- Aux **conditions d'accessibilité**, notamment pour les urgences.

Cette démarche comparative est une exigence réglementaire et un élément essentiel de la transparence du projet.

4.2. LES PRINCIPALES SOLUTIONS ETUDIEES

4.2.1. Maintien et réhabilitation des hôpitaux existants

Plusieurs scénarios ont envisagé :

- Le maintien des hôpitaux actuels sur les sites de Tarbes et de Lourdes sans aménagements,
- Ou leur réhabilitation partielle ou complète.

Ces solutions présentent des limites importantes :

- Des bâtiments contraints, difficiles à adapter aux normes sanitaires et environnementales actuelles ;
- Des travaux longs et complexes à réaliser en site occupé, perturbant fortement l'activité hospitalière ;
- Une organisation des soins peu optimisée, avec des déplacements multiples pour les patients et les soignants ;
- Une capacité d'évolution très limitée à moyen et long terme.

⇒ **Ces scénarios ne permettent pas de répondre durablement aux besoins de santé du territoire.**

4.2.2. Regroupement sur un site existant

Le regroupement de l'ensemble des activités sur un site hospitalier existant a également été étudié.

Cette option présente également plusieurs contraintes :

- Des limites foncières empêchant une organisation optimale de l'hôpital ;
- Des difficultés d'accès et de stationnement ;
- Des contraintes liées aux risques naturels, notamment d'inondation ;
- Des travaux étalés sur de nombreuses années, avec une cohabitation délicate entre chantier et activité hospitalière.

⇒ **Cette solution n'offre pas la souplesse et la performance attendues pour un hôpital moderne.**

4.2.3. Création d'un nouvel hôpital sur un site dédié

La création d'un **nouvel établissement hospitalier sur un site unique** a ensuite été étudiée sur plusieurs sites potentiels du territoire.

Ces sites ont été comparés selon plusieurs critères :

- Qualité et sécurité des soins,
- Accessibilité pour les patients et les services d'urgence,
- Capacité d'évolution du site,
- Contraintes environnementales,
- Risques naturels et réglementaires.

⇒ **Cette analyse a permis de comparer objectivement les avantages et inconvénients de chaque site.**

4.2.4. Méthode de comparaison des sites

Les différents sites ont fait l'objet d'une **analyse multicritère**, prenant en compte :

- Les enjeux médicaux et sociaux,
- Les contraintes environnementales,
- Les conditions d'accès et de sécurité,
- Les risques naturels.

Les **critères les plus déterminants** étaient notamment :

- La capacité à garantir des soins de qualité et continus,
- La fiabilité des temps d'accès pour les urgences,
- L'absence de contraintes rédhibitoires (inondation, incompatibilité réglementaire).

Les sites ne répondant pas à ces critères essentiels ont été écartés.

4.2.5. Le site retenu : Lanne

À l'issue de cette analyse, le site de Lanne est apparu comme le meilleur compromis global, pour les raisons suivantes :

- **Réponse aux besoins de santé et au sein du bassin de vie de Tarbes/ Lourdes**

- Le site choisi devait pouvoir présenter des espaces fonciers suffisamment grands sans contrainte physique majeure et pouvant répondre aux besoins en surface pour l'implantation d'un hôpital moderne.
 - Le site doit se situer à proximité des infrastructures existantes
 - Il doit aussi permettre la desserte du maximum d'habitants dans le bassin de vie ciblé sans pour autant marginaliser les territoires à enjeux de la zone montagne dont l'attractivité saisonnière engendre de forts besoins en soin non programmés.
- **Accessibilité et sécurité**
 - Permettre une accessibilité routière efficace pour les patients, les visiteurs et les services d'urgence (assurer au maximum d'habitant une desserte en moins de 30min même aux heures de pointe)
 - Permettre de sécuriser et fiabiliser les accès pour les véhicules d'urgence ainsi que de gérer des situations de crise.
 - Ne pas engendrer par l'accroissement du trafic lié à l'implantation d'un l'hôpital une dégradation significative des conditions de trafic de l'environnement immédiat du site menant à sa congestion.
 - **Maîtrise des contraintes environnementales**
 - Absence de contraintes environnementales incompatibles avec le projet ;
 - Enjeux naturels identifiés et pris en compte dès la conception dans une démarche (Eviter Réduire ou Compenser les impacts);
 - Possibilité de mettre en œuvre des mesures adaptées pour préserver les milieux sensibles.
 - **Faisabilité du projet**
 - Maîtrise foncière du site, autant que possible;
 - Faisabilité technique et réglementaire ;
 - Délais de réalisation compatibles avec les besoins du territoire.

4.2.6. Conclusion

L'analyse des variantes a permis de démontrer que :

- Le maintien ou la réhabilitation des hôpitaux existants ne répond pas aux enjeux actuels et futurs ;
 - Le regroupement sur un site existant présente trop de contraintes ;
 - La création d'un nouvel hôpital sur le site de Lanne constitue la **solution la plus équilibrée** entre qualité des soins, accessibilité, faisabilité et respect de l'environnement.
- ⇒ Le projet retenu répond ainsi à un **objectif d'intérêt public majeur**, en garantissant une offre de soins pérenne et adaptée aux besoins du territoire, tout en intégrant les enjeux environnementaux.

Au regard de l'ensemble des critères examinés, le site de Lanne est apparu comme présentant un équilibre globalement favorable.

Le choix du site résulte ainsi d'une analyse comparative et progressive des solutions raisonnables.

Une première phase A de comparaison de site a été faite en amont du dossier de concertation en examinant 4 scénarios :

- **Scénario 0** : Maintien des sites actuels
- **Scénario 1** : Réhabilitation de La Gespe et mise aux normes de Lourdes
- **Scénario 2** : Regroupement des établissements à La Gespe
- **Scénario 3** : Construction d'un nouvel hôpital sur un site extérieur commun, restant à définir

	Scénario 0 Le maintien des sites actuels	Scénario 1 La réhabilitation du site de La Gespe et la mise aux normes sismiques du site de Lourdes	Scénario 2 Le regroupement des établissements à La Gespe	Scénario 3 La construction d'un nouvel hôpital sur un site commun
Optimisation de la taille	✦ Taille peu évolutive car déterminée par l'existant	✦ Taille peu évolutive car déterminée par l'existant ✦ Étalement du site de Tarbes	✦ Taille peu évolutive car déterminée par l'existant ✦ Étalement du site de Tarbes	✦ Taille et configuration en cohérence avec le projet médical et les principes organisationnels émergents ✦ Possibilités d'évolutions ultérieures
Capacité	✦ 441 lits et places sur 56 000 et 19 600 m ²	✦ 452 lits et places sur 56 000 et 19 600 m ²	✦ 452 lits et places sur 56 000 m ²	✦ 442 lits et places sur 64 450 m ²
Capacité à répondre aux objectifs de l'hôpital de demain	✦ Pas d'évolution du parcours de soins ✦ Espaces rendant difficile voire impossible l'intégration de nouveaux équipements de soin et de confort ✦ Logistique inadaptée et chronophage ✦ Sites peu attractifs pour les professionnels	✦ Pas d'évolution du parcours de soins ✦ Possibilités marginales d'intégration de nouveaux équipements de soin et de confort ✦ Logistique inadaptée et chronophage ✦ Sites peu attractifs pour les professionnels	✦ Amélioration des plateaux de soin grâce à l'extension et au regroupement ✦ Logistique inadaptée et chronophage ✦ Pas d'amélioration de l'attractivité	✦ Site permettant d'optimiser le parcours de soins et la coopération des spécialités ✦ Logistique de pointe permettant de dégager du temps de soins ✦ Intégration des solutions numériques et forte amélioration du confort ✦ Attrait pour le personnel
Conditions de soins	✦ Dégradées : maintien et détérioration de la situation actuelle	✦ Dégradées : pas d'automatisation des flux logistiques (flux quotidiens de véhicules entre hôpital et plateforme logistique)	✦ Améliorées à la marge, mais pas d'automatisation des flux logistiques (flux quotidiens de véhicules entre hôpital et plateforme logistique)	✦ Améliorées : hôpital avec les nouvelles technologies, flux et circuits logistiques automatisés entre la plateforme logistique et l'hôpital, configuration en cohérence avec les principes organisationnels émergents
Confort des patients et du personnel	✦ Identique à la situation actuelle	✦ Aggravation de la situation actuelle (accès saturé à Tarbes et diminution du stationnement à proximité de l'hôpital de Tarbes) ✦ Pas d'évolution notable des équipements de confort	✦ Aggravation de la situation actuelle (accès saturé à Tarbes et diminution du stationnement à proximité de l'hôpital de Tarbes) ✦ Pas d'évolution notable des équipements de confort	✦ Stationnement et accès adaptés aux besoins avec au moins deux accès identifiés ✦ Généralisation des chambres individuelles ✦ Accueil plus rapide (préadmission) avec dissociation des flux de patients ✦ Réduction des distances et ports de charge pour le personnel
Gestion pendant les travaux	✦ Difficile (co-activité)	✦ Difficile (co-activité) ✦ 2 opérations pour 2 bâtiments (hôpital, logistique), 7 phases pour la seule opération principale ✦ Activités susceptibles de déménager provisoirement	✦ Difficile (co-activité) ✦ 2 opérations pour 2 bâtiments (hôpital, logistique), 7 phases pour la seule opération principale ✦ Activités susceptibles de déménager provisoirement	✦ Facilitée (pas de co-activité) ✦ Accueil sur les sites existants préservés pendant les travaux sur le nouveau site ✦ 1 opération pour 3 bâtiments (hôpital, logistique, internat)
Impacts financiers	✦ Coût évalué à 42,1 M€ pour Lourdes ✦ Coût relativement faible à Tarbes car les opérations seraient partielles ✦ Le rapport d'évaluation socio-économique réalisé en 2021 a mis en évidence un risque de dégradation de la trésorerie fort et rapide à partir de 2030	✦ Coût évalué à 314 M€ toutes dépenses confondues (valeur 2023) ✦ Risque d'augmentation des coûts si dérapage des délais (co-activité) ✦ Actualisation des prix sur une longue période	✦ Coût évalué à 271 M€ toutes dépenses confondues (valeur 2023) ✦ Risque d'augmentation des coûts si dérapage des délais (co-activité) ✦ Actualisation des prix sur une longue période	✦ Coût évalué à 260 M€ toutes dépenses confondues (valeur 2023) ✦ Investissement initial élevé ✦ Meilleure maîtrise (meilleure maîtrise du calendrier plus court, des aléas, et protection des défaillances d'entreprises)
Impacts environnementaux	✦ Faibles car configuration identique ✦ Consommation énergétique élevée	✦ Faibles car configuration identique ✦ Consommation énergétique améliorée par rapport à l'existant mais toujours élevée en raison de la structure des bâtiments	✦ Moyens car agrandissement du site de La Gespe ✦ Consommation énergétique améliorée par rapport à l'existant mais toujours assez forte en raison de la structure du bâtiment	✦ Forts car construction en site neuf mais les zones identifiées à enjeux forts et très forts ont été évitées ✦ Haute performance énergétique
Impacts sur les patients	✦ Maintien des habitudes ✦ Pas d'amélioration de la qualité des soins	✦ Maintien des habitudes ✦ Pas d'amélioration de la qualité des soins	✦ Suppression de l'hôpital de Lourdes potentiellement difficile ✦ Reconfiguration positive de l'hôpital de Tarbes	✦ Nouvelle organisation à appréhender ✦ Création de 11 lits de proximité (Ayguerote et Labastide) ✦ Effet positif lié à la qualité et la modernité du site
Incidence sur les sites existants	✦ Maintien de l'ensemble des activités accompagné de travaux de rénovation	✦ Co-activité avec les travaux pendant 10 ans ✦ Maintien de l'ensemble des activités accompagné de travaux réhabilitation	✦ Co-activité avec les travaux pendant 10 ans ✦ Disparition des activités de l'hôpital de Lourdes. Extension du site de Tarbes au détriment des espaces extérieurs (espaces verts et stationnement)	✦ A Tarbes, maintien de l'Institut de Formation des Métiers de la Santé (IFMS) et de la blanchisserie ✦ Le devenir des bâtiments principaux n'est pas connu à ce jour

Phase A: comparer 4 scénarios au regard des sites existants:

0 - Conserver les sites existants fil de l'eau

1 – Rénover Lourdes la Gespe + optimisation de l'offre MCO

2 - Agrandir les bâtiments existants et regrouper sur le site de la Gespe – suppression Lourdes

x - Trouver un autre site pour un nouvel hôpital

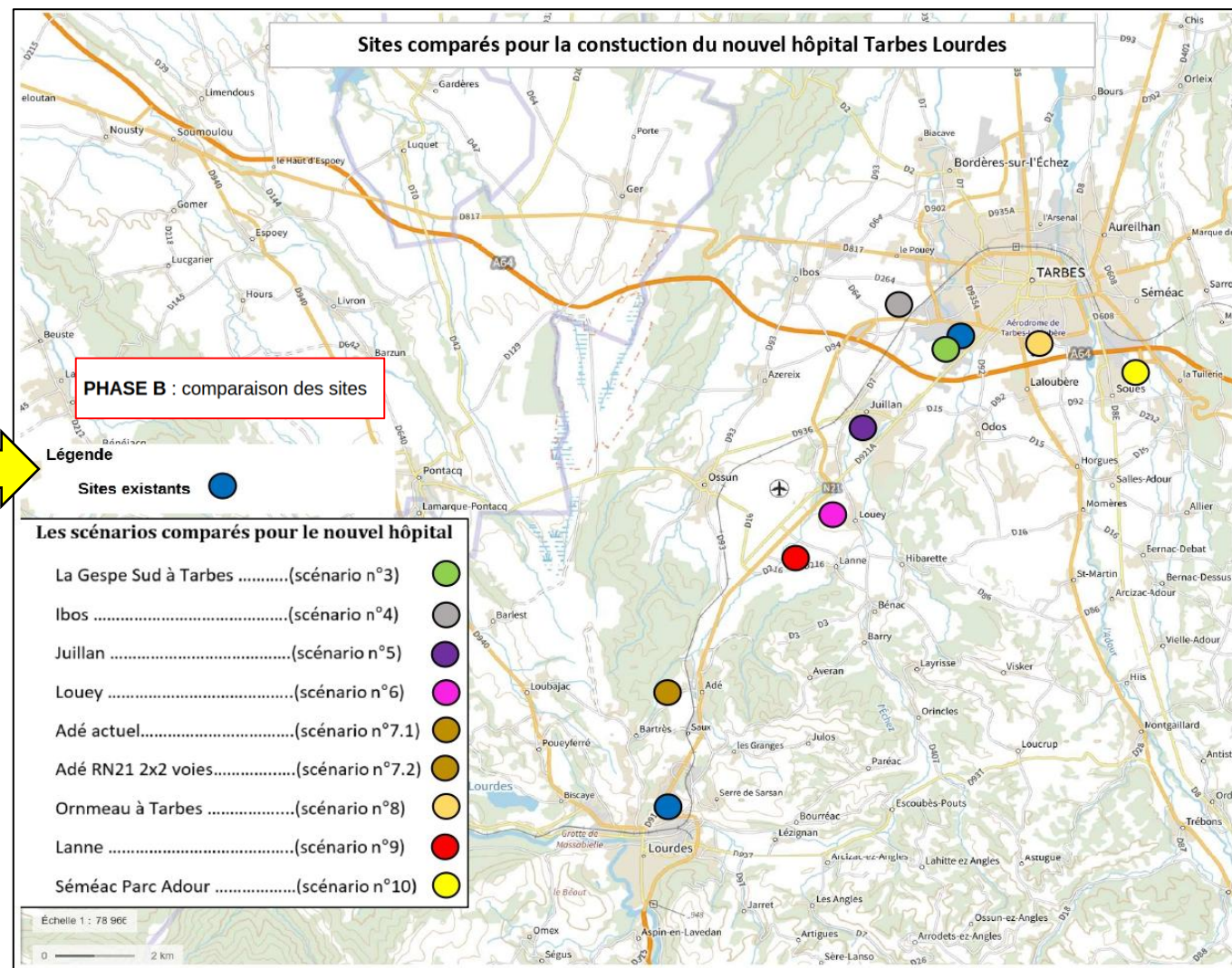
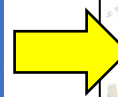


Figure 1 - Carte des sites étudiés

PROCESSUS D'ANALYSE ET DE SÉLECTION – SITE DE LANNE

UN OBJECTIF D'INTERET PUBLIC MAJEUR	
Créer un hôpital unique, moderne et accessible au plus grand nombre dans de bonnes conditions au sein du bassin de vie Tarbes Lourdes	
Qualité des soins - Résilience sanitaire - Soutenabilité économique	
1. SCÉNARIOS ANALYSÉS : <i>existait-il une autre solution dite alternative ?</i>	
<i>Phase A : Choisir de se servir de l'existant ou bien construire ailleurs ?</i> 1. Maintenir les sites existants 2. Réhabiliter l'un des deux sites en l'agrandissant 3. Ou bien choisir un autre site	Le choix de construire ailleurs a été retenu... mais où ?
<i>Phase B : Choix, analyse et comparaison des différents sites</i> Plusieurs sites ont été étudiés, 9 (voir carte) au regard de <u>critères déterminants</u> (1)	A l'issue de cette analyse ⇒ 3 sites ont été sélectionnés
<i>Phase C : Analyse et comparaison des 3 sites : Louey, Lanne et Juillan</i> à travers <u>une grille d'analyse multicritère approfondie</u> (2)	Le site de Lanne a été retenu (3)
2. FILTRE DES CRITÈRES DÉTERMINANTS (1)	
Conformité au projet médical Accessibilité urgences (< 30 min) Résilience aux risques Faisabilité technique	
3. ANALYSE MULTICRITÈRE APPROFONDIE (2)	
Intérêt territorial Accessibilité RN21 Contraintes foncières Contraintes environnementales et compensations possibles	
ARBITRAGE FINAL – SITE RETENU : LANNE (3)	
Meilleur équilibre global entre intérêt public majeur et impacts maîtrisables Performance médicale optimale Accessibilité stratégique et optimisable à terme (échangeur du Marquisat) Résilience intégrée Contraintes environnementales compensables	

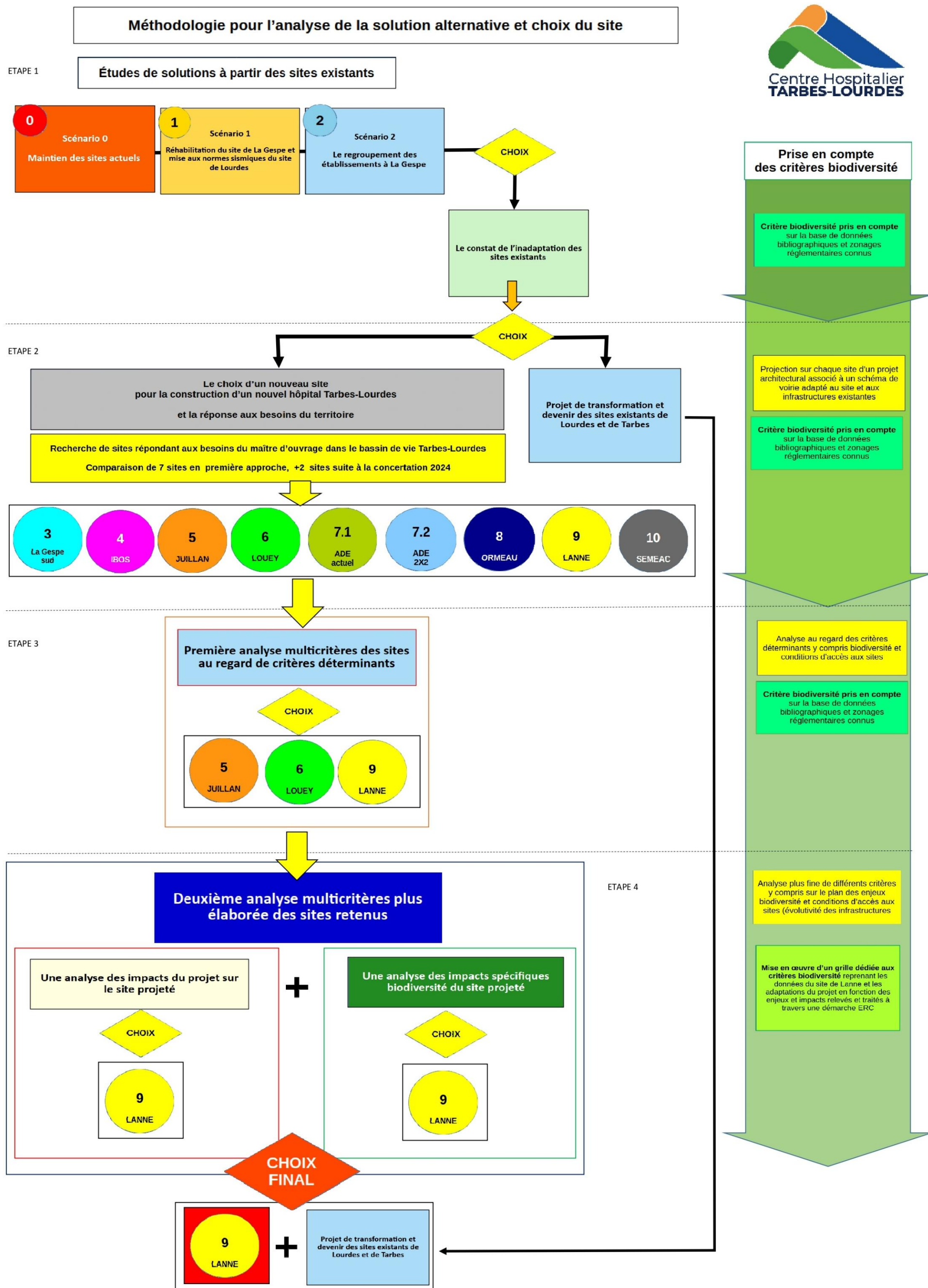


Figure 2 - Méthodologie du choix du site retenu

5. PRESENTATION NON TECHNIQUE DU PROJET

5.1. CONTEXTE ET DESCRIPTION DU PROJET

Les hôpitaux actuels de Tarbes et de Lourdes sont aujourd'hui confrontés à plusieurs difficultés :

- Des bâtiments anciens et contraints, difficiles à adapter aux normes sanitaires actuelles ;
- Une dispersion des activités sur plusieurs sites, peu compatible avec l'évolution des pratiques médicales ;
- Des limites fonctionnelles et techniques affectant la qualité d'accueil des patients et les conditions de travail des professionnels de santé.

Dans ce contexte, le projet vise à créer un nouvel établissement hospitalier moderne, capable de répondre durablement aux besoins de santé du territoire, tout en intégrant les enjeux environnementaux et d'aménagement.

Le futur hôpital sera donc implanté sur le site de Lanne, à proximité immédiate des principaux axes de circulation du territoire. Ce site présente plusieurs atouts :

- Une **bonne accessibilité routière** pour les patients, les visiteurs et les services d'urgence ;
- Une **localisation intermédiaire entre Tarbes et Lourdes**, favorisant l'équité d'accès aux soins ;
- Une **surface suffisante pour accueillir le projet hospitalier** et ses aménagements associés.

Le site est actuellement composé majoritairement de milieux agricoles, avec la présence d'éléments naturels structurants, notamment un cours d'eau et des zones humides, qui ont été pris en compte dès les premières études.



Figure 3 - Vue du futur hôpital à Lanne

Le projet concerne la reconstruction et le regroupement des activités hospitalières Médico-Chirurgicales et Obstétriques (MCO situés sur le site de la Gespe à Tarbes et de Lourdes. Le choix d'un site unique, situé sur la commune de Lanne, dans le département des Hautes-Pyrénées a été retenu.

Le **nouvel ensemble hospitalier** regroupera l'ensemble des fonctions nécessaires au fonctionnement d'un établissement de santé moderne :

- Services de soins et d'hospitalisation,
- Plateaux techniques et médico-techniques,
- Services logistiques et administratifs,
- Stationnements et voiries d'accès.

L'implantation du projet a été conçue de manière à :

- **Optimiser l'organisation fonctionnelle** de l'hôpital,
- **Limitier l'emprise sur les milieux naturels sensibles,**
- Intégrer les bâtiments dans leur environnement paysager.

Les aménagements extérieurs incluent également des **espaces végétalisés**, participant à l'insertion paysagère du projet et à la gestion des eaux pluviales.

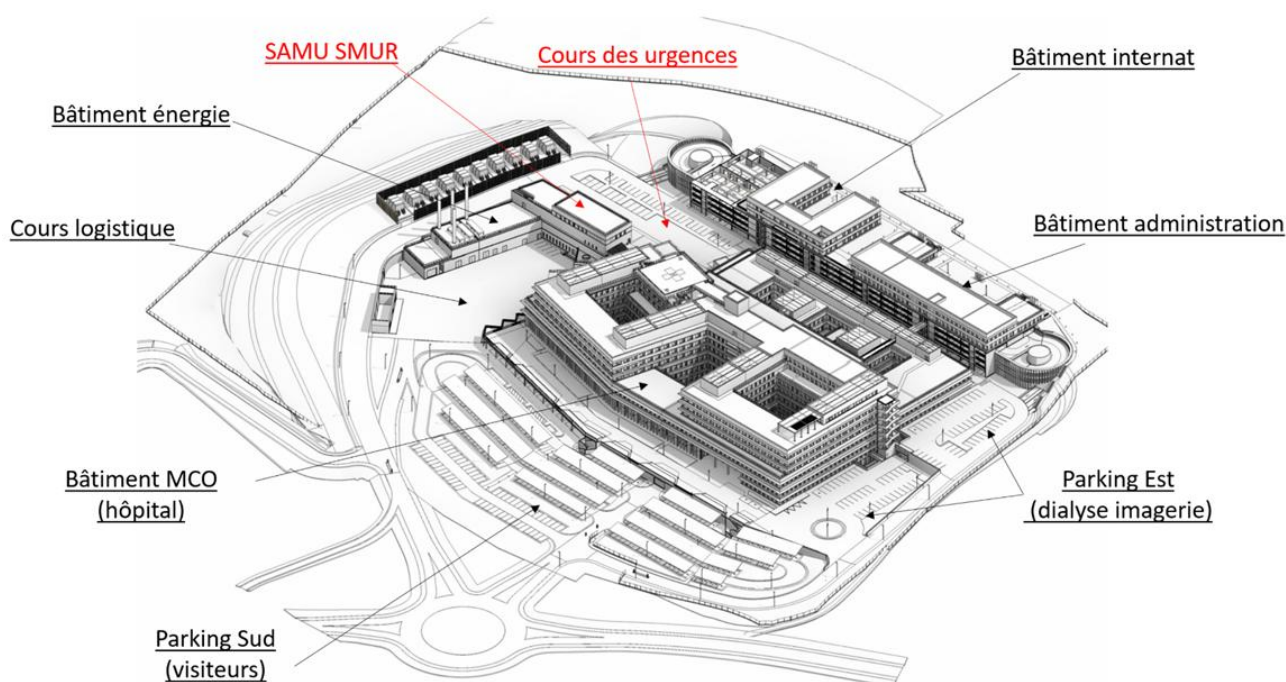


Figure 4 - Organisation du site et des bâtiments

5.2. LA MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET ET DES AMENAGEMENTS CONNEXES NECESSAIRES

Le projet sous maîtrise d'ouvrage du Centre Hospitalier Tarbes Lourdes est donc constitué par :

- La création des bâtiments du futur hôpital ainsi que les zones de stationnement et des voiries internes du site, comme vu précédemment.

- Mais également d'une requalification de la RD216 et la création d'un giratoire, pour en permettre un accès plus aisé depuis la RN21 (ces travaux sont sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées)

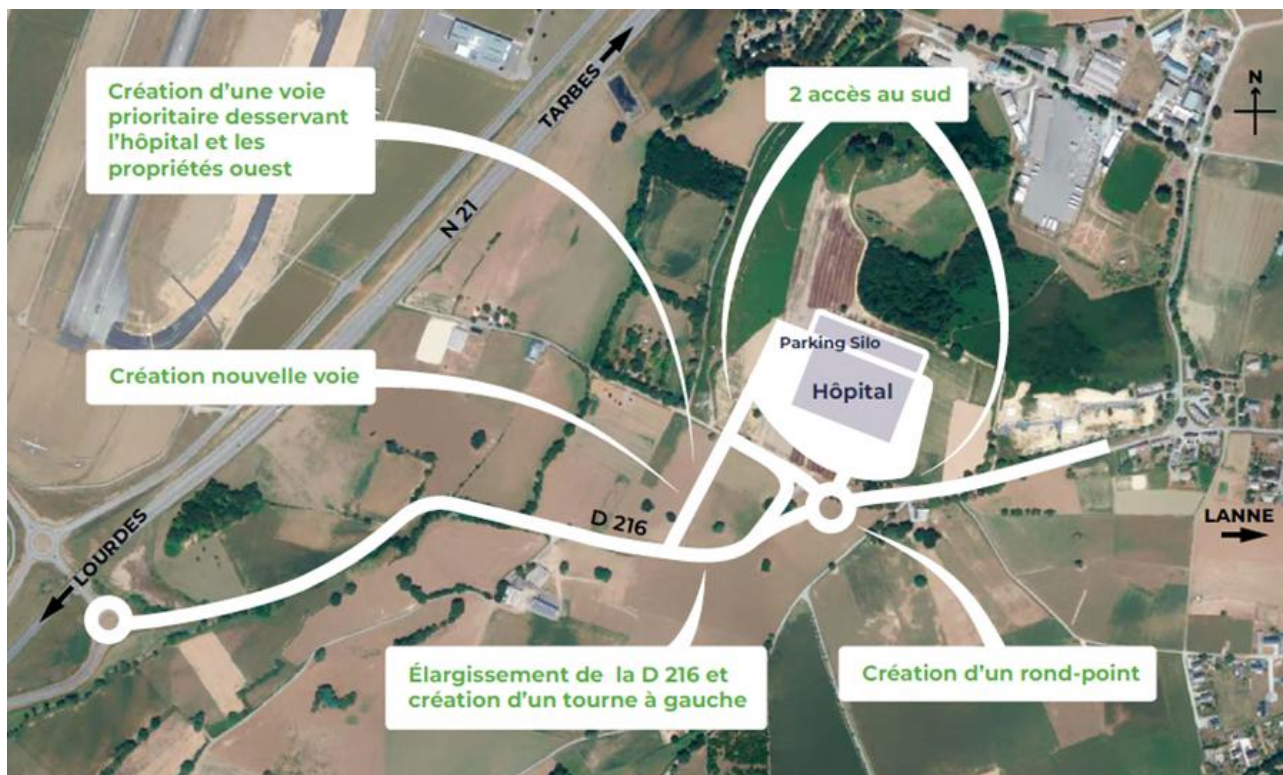


Figure 5 - principaux aménagement à mettre en oeuvre

5.2.1. Périmètres d'intervention des différents Maîtres d'ouvrage (MOA)

Les figures ci-dessous présentent le périmètre global du projet de construction de l'hôpital Tarbes-Lourdes ainsi que le périmètre d'intervention respectif de chaque maître d'ouvrage.

Signalons également que des travaux annexes portés par des gestionnaires de réseaux (Syndicat du Marquisat pour l'eau potable, CATLP pour l'assainissement et ENEDIS pour les réseaux électriques) ont été pris en compte dans l'étude de l'impact du projet, sur un périmètre plus éloigné.

On note que les installations de chantier (base vie) du projet de l'hôpital sont incluses dans le périmètre présenté, aucun autre terrain ne sera donc impacté par les travaux.

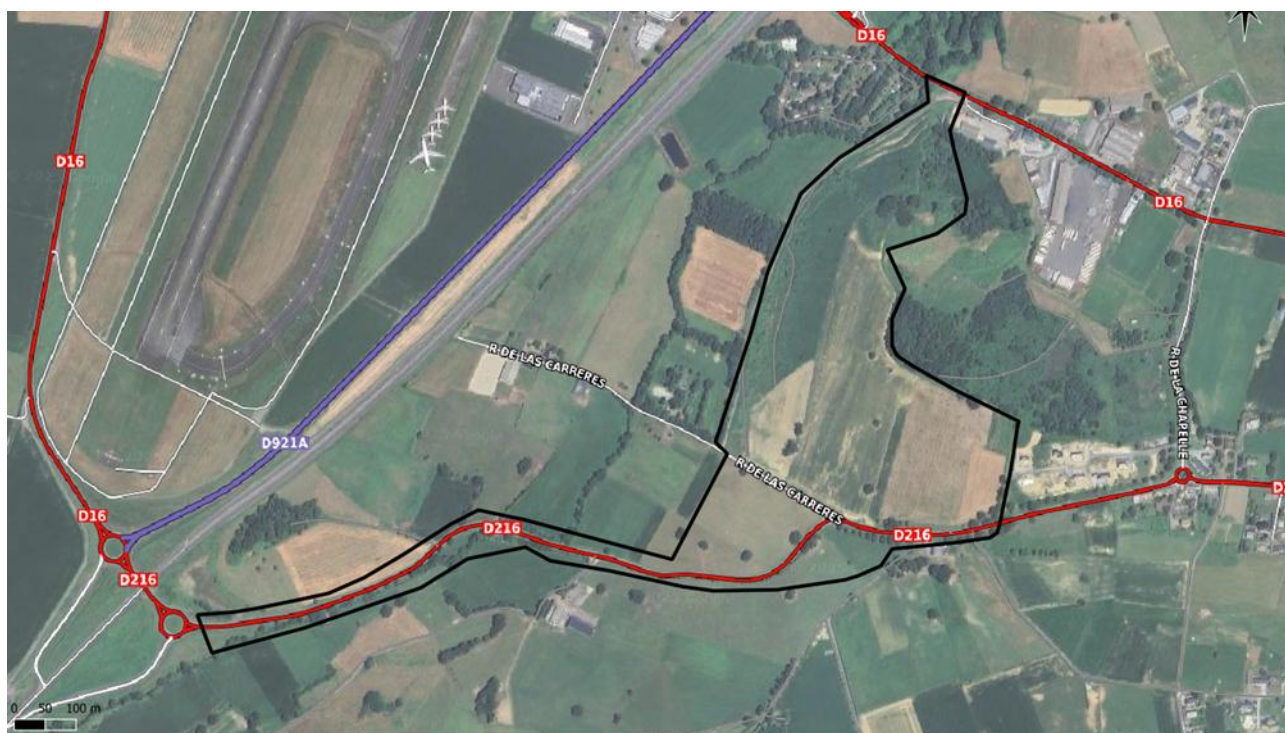


Figure 6 - Périmètre global des travaux nécessaire au projet sans distinction des maitrises d'ouvrage

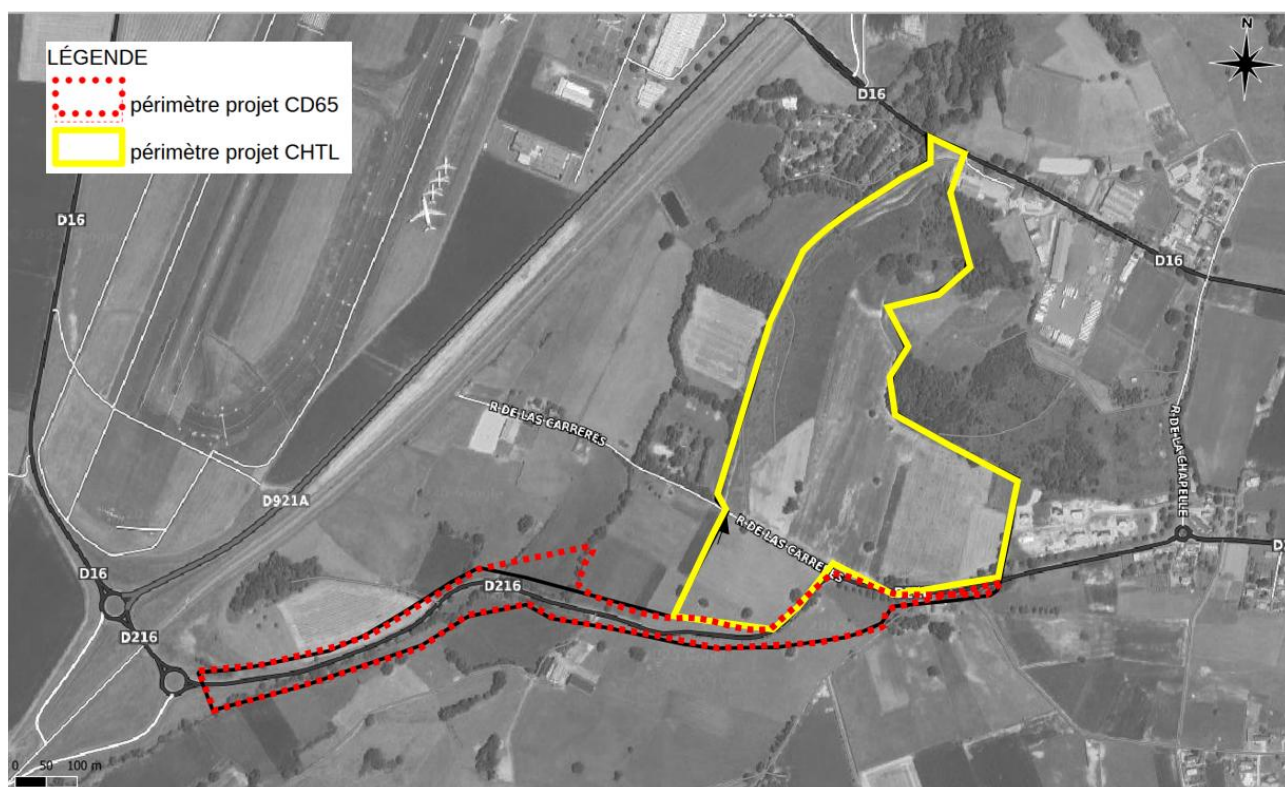


Figure 7 - Périmètres d'intervention des différents MOA

5.2.2. Les travaux qui restent sous maitrise d'ouvrage du Conseil Départemental

Afin de sécuriser l'accès au nouvel hôpital, un aménagement de la RD216 est nécessaire. Cet aménagement de recalibrage de la voirie est porté par le Conseil départemental des Hautes Pyrénées.

L'accès à l'hôpital nécessite la création d'une voie d'accès, notamment un giratoire constituant la porte d'entrée de l'hôpital. Celui-ci sera raccordé à la RD 216, voie qui relève du domaine public et qui est exploitée par le Conseil Départemental. Compte-tenu de la forte fréquentation générée par le projet et du gabarit des véhicules d'urgence qui emprunteront cette voie, il s'avère important de garantir la sécurité des usagers lors de leur arrivée sur le giratoire. Au regard de ces éléments, le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées a pris la décision de requalifier et recalibrer la RD 216.

Le recalibrage de la RD 216 génère également des travaux au droit de l'ouvrage d'art existant actuellement sur la Geüne. Les travaux de remplacement de l'ouvrage existant seront accompagnés de travaux sous maitrise d'ouvrage du CD65 visant à améliorer la continuité écologique du cours d'eau de la Geüne dans le secteur. Ces travaux permettront la reconstitution à terme d'un milieu humide de ripisylve avec une mise en œuvre de mesures compensatoires associées qui seront portées par le centre hospitalier Tarbes-Lourdes.

Le profil en travers de la future RD216 (2x3,5 m de bandes de roulement + 2x2 m de bandes dérasées revêtues soit 11 m de largeur revêtue) intégrera les mobilités douces.

La gestion des eaux pluviales sera assurée par des fossés d'infiltration, similaires à ceux existants mais plus larges. Cette requalification intègre le remplacement de l'ouvrage de franchissement de la Geüne.

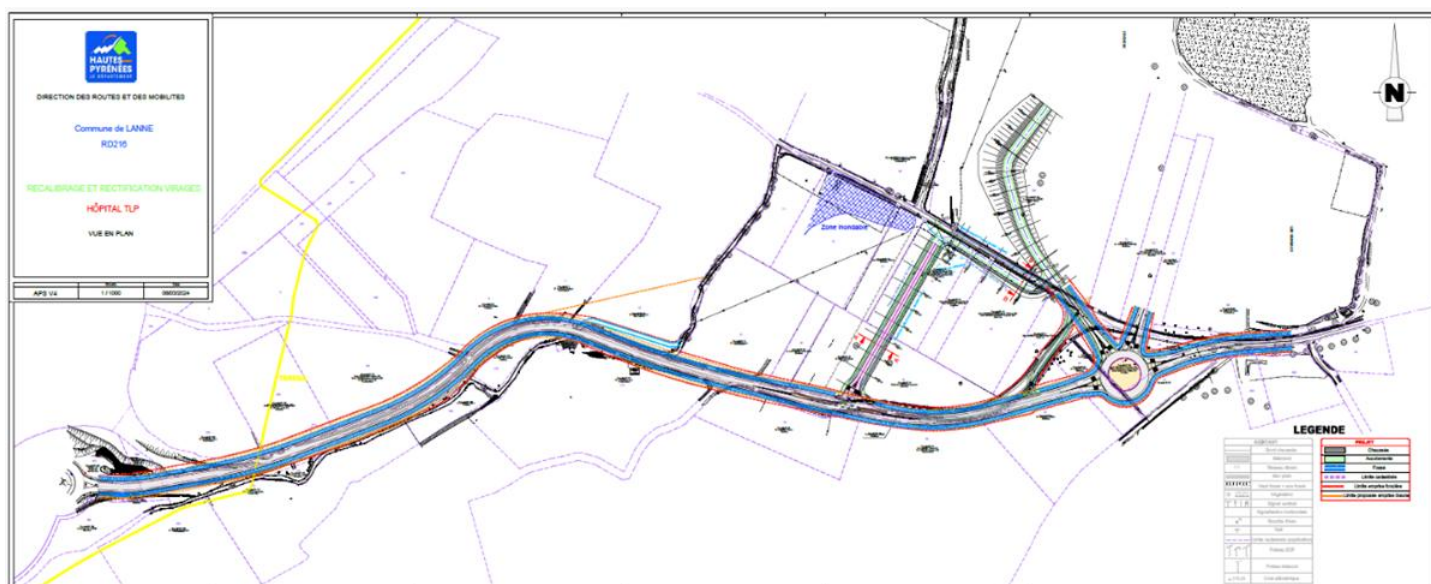


Figure 8 - Vue en plan de la RD 216 (recalibrage et rectification des virages)

La RD216 sera donc élargie et permettra l'insertion de voie réservée pour les mobilités douces (pistes cyclables)

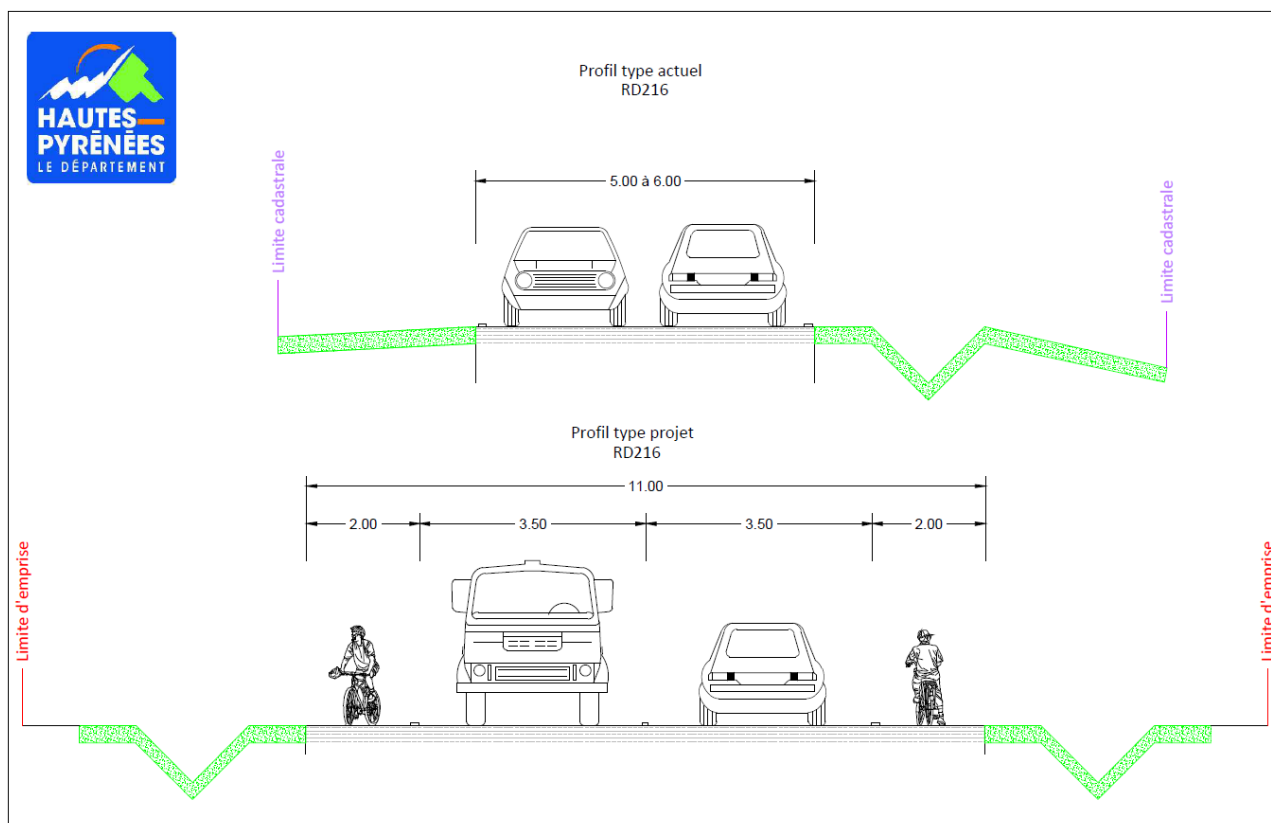


Figure 9 - Profils types de la RD 216 AVANT - APRES

Le phasage du projet prévoit le remplacement de l'ouvrage de franchissement de la Geüne avant le lancement des travaux de gros œuvre du centre hospitalier. L'ouvrage ne présente pas de désordres, il n'est pas prévu de réparer l'ouvrage existant, mais de le remplacer et de le prolonger. Il s'agit de la première étape des travaux de requalification de la RD216, travaux portés par le CD 65.

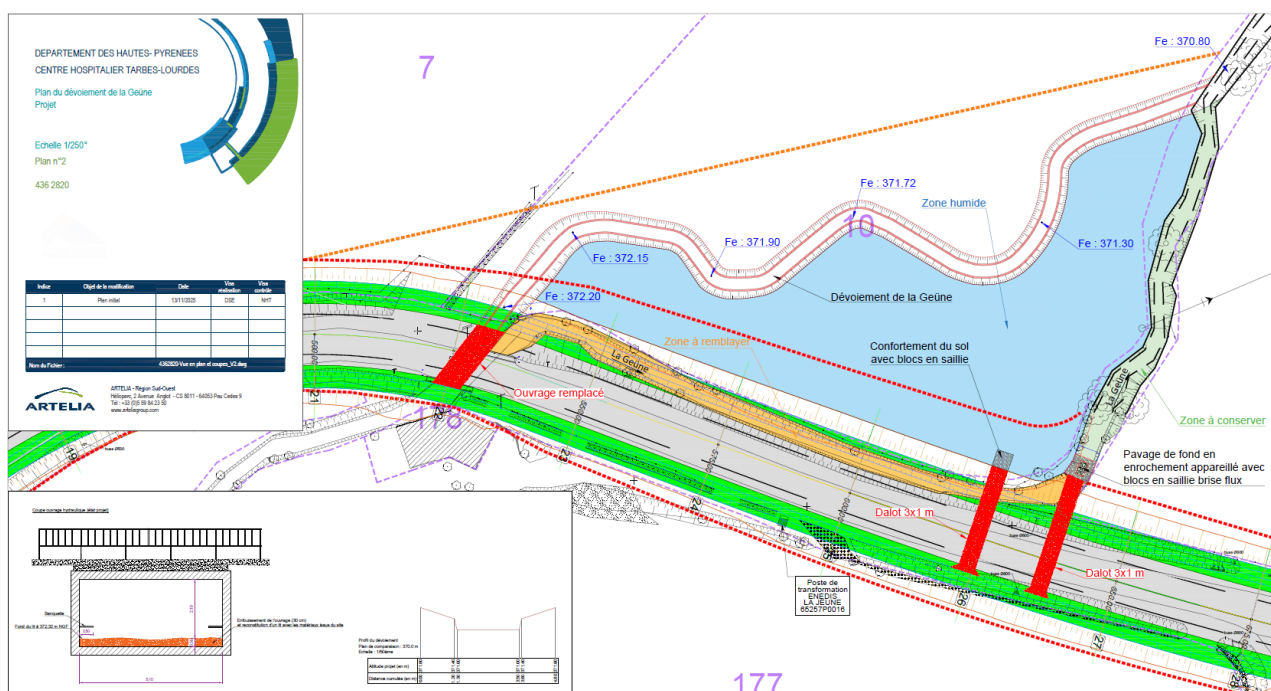


Figure 10 - Vue en plan du nouveau pont routier sur la RD216

Les dimensions du dalot resteront semblables à l'ouvrage actuel pour ne pas modifier ou du moins, impacter le moins possible les écoulements en crue par rapport à l'état actuel.

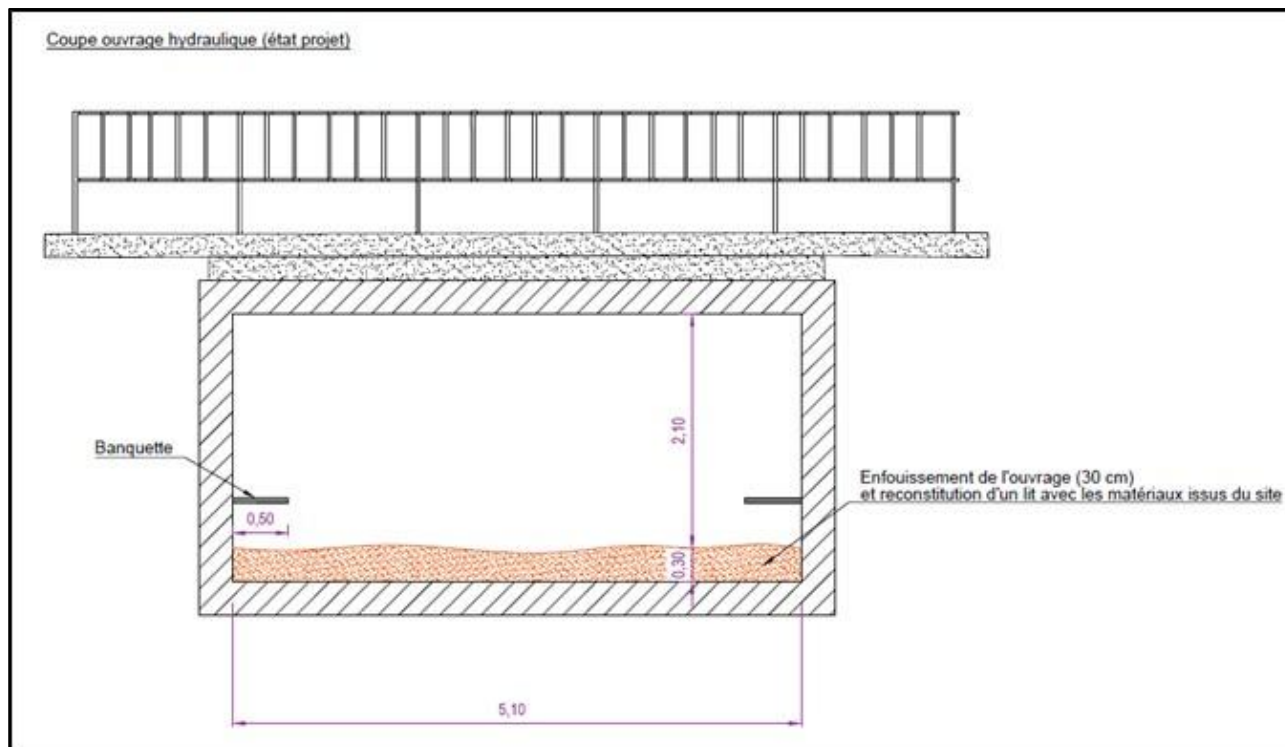


Figure 11 - Coupe du nouveau pont routier sur la RD216

Un travail de collaboration a été lancé avec le SMAA et le CEN afin de construire un projet de renaturation du cours d'eau permettant d'améliorer la fonctionnalité écologique de ce dernier.

En première approche, il est envisagé de travailler à la reconstitution du lit mineur de la Geüne en aval de l'ouvrage de franchissement routier. Le profil de principe proposé à ce jour est présenté ci-après. La prise en compte des enjeux liés à la présence du Desman sur le secteur sera intégrée et des mesures de réduction et d'évitement de l'impact sur son habitat seront prises notamment par un phasage des travaux appropriés.

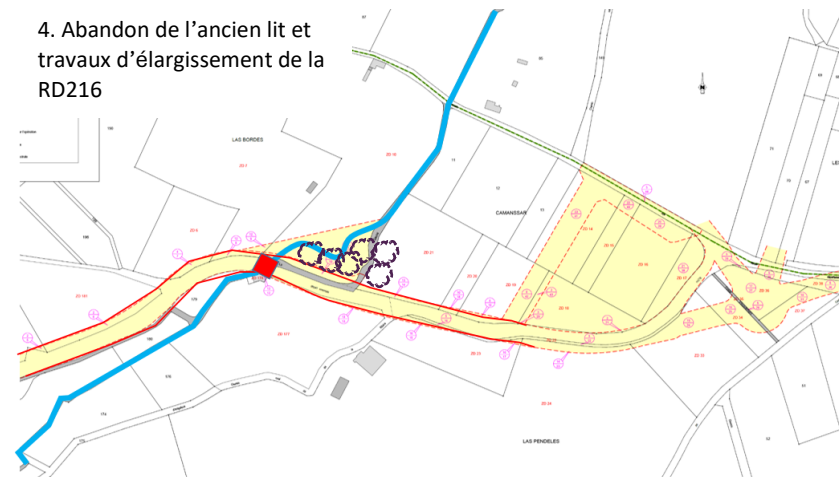
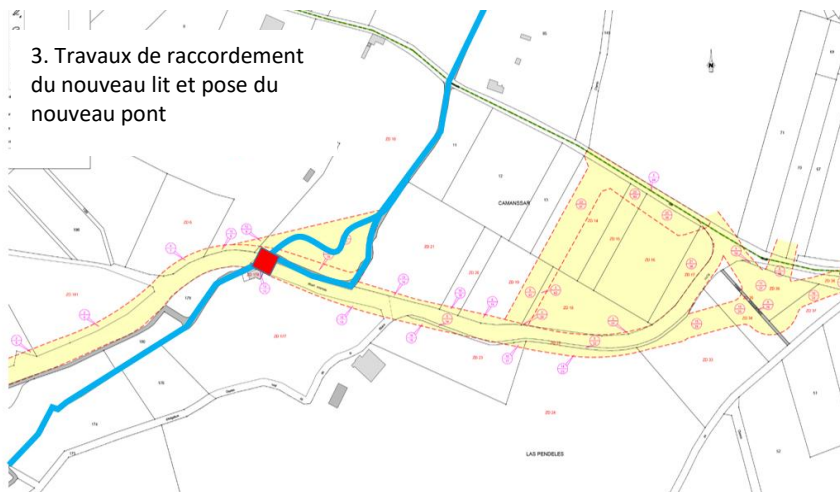
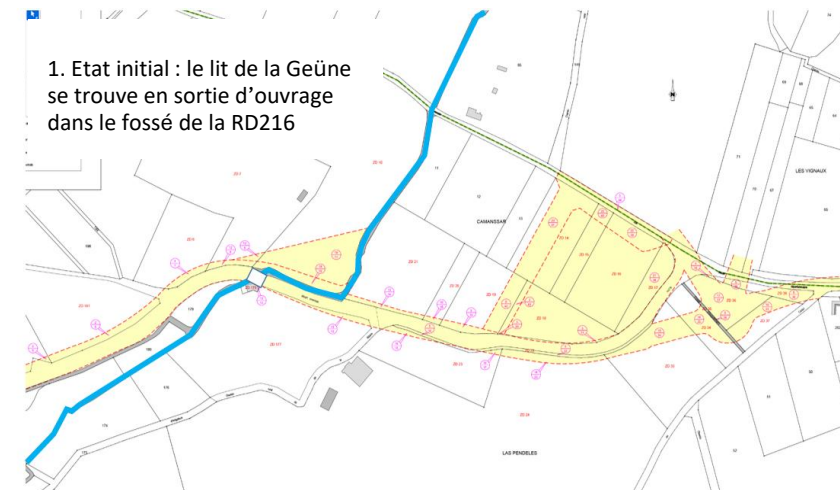


Figure 12 - Phasage proposé des travaux de méandrage de la Geüne pour tenir compte des enjeux piscicole et desman

5.3. LA SITUATION GENERALE DU PROJET

Au fil des années, les deux établissements hospitaliers existants — le Centre Hospitalier de Tarbes et celui de Lourdes — ont vu leurs infrastructures se dégrader et leurs capacités techniques limitées. Les bâtiments, pour certains datant de plusieurs décennies, ne répondaient plus aux normes modernes (sécurité incendie, sismicité, accessibilité, performance énergétique). Le vieillissement du patrimoine hospitalier, les coûts de maintenance et la dispersion des équipes sur deux sites distincts ont conduit les autorités de santé à envisager une mutualisation des moyens.

5.3.1. Premières réflexions (2006–2015)

Les premières réflexions formelles sur un projet commun datent de la fin des années 2000, dans le cadre des réformes hospitalières régionales. En 2008, l'Agence Régionale de l'Hospitalisation (ARH) de Midi-Pyrénées initie une étude d'opportunité sur la recomposition de l'offre hospitalière dans les Hautes-Pyrénées. Des pistes de rapprochement sont évoquées entre les établissements de Tarbes et Lourdes, distants de 18km qui disposent d'une direction commune depuis 2009 et constituent déjà les piliers de l'offre de soins publique de court séjour du territoire de santé et département des Hautes-Pyrénées.

Cette orientation est confirmée par les plans régionaux de santé successifs, qui identifient le bassin de Tarbes-Lourdes comme prioritaire pour une modernisation de l'offre MCO (médecine-chirurgie-obstétrique). L'objectif est de mettre fin à une concurrence mortifère entre les deux établissements, concurrence qui conduit à des déficits structurels, et surtout de doter ce territoire d'un outil moderne, performant et offrant des conditions de travail optimales, à même d'attirer de nouveaux médecins.

Le projet de rapprochement, initié dès 2006, s'inscrit également dans une démarche de coopération et de subsidiarité territoriales ville-hôpital avec l'ambition de :

- Centrer la démarche d'organisation et de soins sur le patient partenaire,
- Poursuivre l'évolution des modes de prises en charge,
- Développer la territorialité et les partenariats,
- Garantir la qualité et la sécurité des soins dans le respect des règles éthiques et de bonnes pratiques,
- Construire un hôpital numérique,
- Développer un profil environnemental pour la nouvelle entité.

5.3.2. Vers un projet structurant (2016–2020) et choix du site de Lanne

Les années 2016–2020 voient la consolidation du projet : les directions des hôpitaux et les élus locaux reconnaissent la nécessité de mutualiser les équipements et compétences. Plusieurs scénarios sont alors étudiés : rénovation des sites existants, regroupement sur un site unique à Tarbes ou Lourdes, ou création d'un nouveau site intermédiaire. Les premières analyses comparatives des différents scénarios établissent que seule la création d'un nouveau site est pertinente au regard des objectifs et des besoins. Plusieurs sites sont alors étudiés depuis l'Est de l'agglomération tarbaise jusqu'au bord de la ville de Lourdes.

Les contraintes foncières, l'accès routier et la volonté d'équilibre territorial orientent progressivement le choix vers un site situé au cœur du bassin de vie Tarbes-Lourdes le long de l'axe structurant RN21. Après une analyse multicritères des différents sites possibles (3) le site situé sur la commune de Lanne est finalement choisi. Ce projet de reconstruction des centres hospitaliers Tarbes et Lourdes sur un site commun à Lanne est soutenu d'une part par l'ARS dans un contexte de transformation du système de santé.

Le projet s'inscrit dans la stratégie de modernisation des hôpitaux de proximité défendue par l'État dans le cadre du 'Plan Hôpital 2022' et du futur 'Ségur de la Santé'.

5.3.3. Et validation du principe d'un nouvel hôpital (2021–2022)

Après des études comparatives, le site de Lanne, entre Tarbes et Lourdes, est retenu pour ses avantages : desserte maximalisée de la population en moins de 30 min dans un temps d'accès fiabilisé en situation de trafic de pointe à l'horizon 2030 ; accessibilité équitable depuis les deux villes et bonne desserte de la zone montagne ; foncier disponible, proximité de la RN21 et évolutivité du demi-échangeur, absence de nuisances majeures ; terrains rocheux et insertion paysagère pertinente ;,.

En mars 2022, le principe de la construction d'un hôpital commun est validé politiquement par l'ARS Occitanie et les collectivités concernées. Le projet est présenté comme l'un des investissements hospitaliers les plus importants de la région. Ce scénario est le seul qui permette de maintenir durablement une offre de soin publique modernisée, lisible, visible et équilibrée financièrement dans un département où elle est aujourd'hui menacée dans son devenir.

L'ancien comité interministériel de la performance et de modernisation de l'offre de soins (Copermo) avait déjà souligné l'intérêt du projet et validé une localisation sur un site unique dans le bassin de vie Tarbes - Lourdes. À terme, l'exploitation d'un site commun neuf, en remplacement de deux sites vétustes, est une vraie opération de restructuration qui améliore tant les modalités d'accueil des patients, les conditions de travail des professionnels que l'usage des fonds publics.

5.3.4. Naissance du Centre Hospitalier Tarbes-Lourdes (CHTL)

Le 1er janvier 2023, la fusion administrative des deux établissements est officialisée : le Centre Hospitalier de Tarbes et le Centre Hospitalier de Lourdes deviennent le Centre Hospitalier Tarbes-Lourdes (CHTL). Cette fusion marque une étape symbolique majeure, rendant possible un pilotage unifié du futur site. Le CHTL devient le maître d'ouvrage du projet, en lien avec l'ARS et les collectivités locales.

Depuis le 1er janvier 2023, les hôpitaux de Tarbes et Lourdes sont juridiquement fusionnés sous une direction commune. **La maîtrise d'ouvrage principale est le centre hospitalier Tarbes-Lourdes** et une convention a été signée avec **le département Hautes-Pyrénées** pour les voiries d'accès.

Les différents acteurs du projet sont les suivants :



LE CENTRE HOSPITALIER TARBES-LOURDES (CHTL)

Le CHTL est le maître d'ouvrage du projet. Il en coordonne les études et porte la procédure administrative. Il en est aussi le principal financeur. Avec le Conseil départemental, il organise la concertation préalable du public. Il est propriétaire des 2 sites actuels de Tarbes et Lourdes et serait propriétaire du nouveau site.



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTES-PYRÉNÉES

Le Conseil départemental est le gestionnaire du réseau routier départemental. À ce titre, il est associé au projet pour l'adaptation de certaines des voies d'accès à l'hôpital, notamment dans le cadre du scénario de nouvel hôpital à Lanne. Il a co-saisi la CNDP en raison des effets du projet sur son réseau routier.



L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

L'ARS a pour objectif de garantir que les hôpitaux publics offrent des soins de qualité, accessibles à tous dans une logique de planification territoriale, tout en veillant à une utilisation efficace des ressources disponibles. Elle participe notamment au financement des équipements, des infrastructures et des services médicaux.



PRÉFET DES HAUTES- PYRÉNÉES

Liberté
Égalité
Fraternité

LE PRÉFET DES HAUTES-PYRÉNÉES

La préfecture intervient dans la supervision des étapes de création d'un hôpital. Elle octroie les autorisations administratives en appliquant les règles d'urbanisme et de protection de l'environnement. Par ailleurs, le préfet est le garant de la sécurité sanitaire du territoire. À ce titre, il coordonne les acteurs de la santé.



MINISTÈRE DU TRAVAIL DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS

Liberté
Égalité
Fraternité

LE COMITÉ NATIONAL DE L'INVESTISSEMENT EN SANTÉ

Le Comité national de l'investissement en santé (CNIS) coordonne les investissements dans le domaine de la santé en France, notamment via le Plan Investissement Santé (PIS), visant à moderniser les infrastructures, promouvoir l'innovation et améliorer l'accès aux soins. Il a expertisé le projet porté par le CHTL avant l'accord de financement de l'État.



L'AGGLOMÉRATION TARBES-LOURDES

Regroupant 86 communes et près de 130 000 habitants de l'ouest du département, la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes exerce plusieurs compétences (transport, urbanisme, économie...) liées au projet. Elle est notamment l'autorité organisatrice des transports sur son territoire et peut à ce titre intervenir dans la desserte en transports en commun des établissements de santé.

Ce projet mature s'inscrit dans un contexte nouveau avec la mise en place des nouvelles instances de pilotage des investissements au niveau national. Il correspond en effet à la troisième étape de validation du processus décrit dans la Circulaire n°6250-SG du 10 mars 2021 -Relance de l'investissement dans le cadre du Ségur de la santé et France Relance- à savoir le stade du Programme Technique Détaillé (PTD).

5.3.5. Concertation publique et études (2023–2024)

Conformément au code de l'environnement, le projet est soumis à concertation publique sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Les garants de la concertation sont désignés en octobre 2023. De mai à juillet 2024, plusieurs réunions publiques et ateliers thématiques sont organisés dans les communes du territoire. Le dossier de concertation présente trois scénarios d'aménagement, dont un scénario préféré centré sur Lanne. Des contributions nombreuses portent sur l'accessibilité, les transports, la reconversion des sites actuels et l'impact environnemental.

5.3.6. Perspectives à moyen terme (2025–2030)

En 2025, le projet entre dans une phase d'études approfondies : études d'impact environnemental, études de mobilité, plan de financement et consultations architecturales. Le calendrier prévisionnel évoque un début des travaux à horizon 2026–2027, pour une mise en service envisagée autour de 2029–2030. La réussite du projet dépendra de la coordination entre les acteurs publics, du maintien du soutien financier de l'État et de l'adhésion des populations locales.

5.4. LE PROGRAMME FONCTIONNEL DU FUTUR HOPITAL

Le projet de nouvel hôpital Tarbes-Lourdes s'inscrit dans une dynamique de modernisation de l'offre de soins sur le territoire des Hautes-Pyrénées. Né de la fusion administrative des deux hôpitaux de Tarbes et de Lourdes en 2023, il vise à créer une structure commune, performante, accessible et durable, capable de répondre aux besoins de santé actuels et futurs d'un territoire rural et vieillissant.

Cette initiative intervient dans un contexte de transformation profonde du système hospitalier français : vieillissement de la population, développement de nouvelles pratiques médicales, pression financière sur les établissements publics et attractivité déclinante des métiers hospitaliers.

L'objectif global du projet est de doter le département d'un outil hospitalier unifié, adapté aux exigences contemporaines de qualité, d'efficacité et de résilience, tout en renforçant l'attractivité du territoire et la cohésion entre les acteurs de santé.

Le projet vise plusieurs finalités stratégiques, que l'on peut regrouper en six grands objectifs :

- offrir des soins de haute qualité,
- intégrer les avancées technologiques,
- garantir une accessibilité équitable,
- améliorer les conditions de travail,
- placer le confort et l'humanisation au cœur du soin,
- et enfin assurer la soutenabilité économique et environnementale de l'établissement.

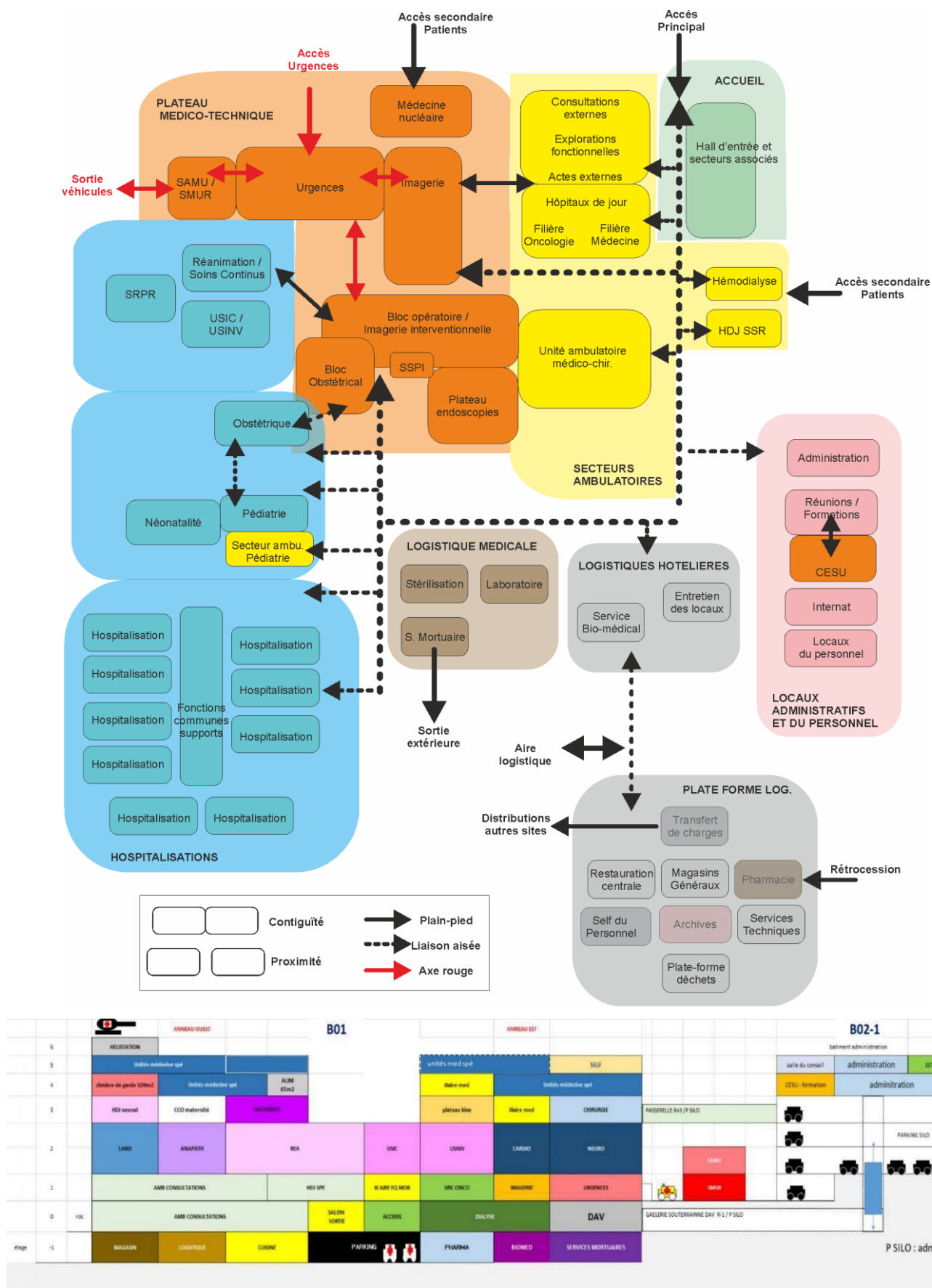


Figure 13 - Choix organisationnel d'ensemble (Source : A2MO, juillet 2021) (axe rouge = liaisons URGENTES)

Reconstruction des Hôpitaux de Tarbes et de Lourdes – Projet de site commun – Commune de Lanne
PIECE 1A – GUIDE DE LECTURE ET PRESENTATION NON TECHNIQUE

5.5. L'INSERTION DU PROJET DANS SON TERRITOIRE

Le site retenu s'inscrit dans un environnement principalement agricole et naturel, caractéristique du paysage local. Il est occupé par des parcelles agricoles et comprend plusieurs éléments naturels structurants.

Parmi ces éléments figurent :

- Le cours d'eau de la Geüne, qui traverse ou borde le secteur du projet ;
- Des zones humides associées à ce cours d'eau ;
- Des haies bocagères et éléments végétalisés participant à la structuration du paysage ;
- Un habitat diffus, composé de quelques habitations et exploitations agricoles à proximité du site.

Cet environnement a été étudié dès les premières phases de réflexion afin d'identifier les sensibilités locales et d'intégrer ces contraintes dans la conception du projet.



Figure 14 - Représentation du futur hôpital de Lanne dans son environnement

5.5.1. Adaptation du projet aux infrastructures existantes

L'implantation du futur hôpital à Lanne s'inscrit dans une logique de continuité territoriale, sans création d'une rupture majeure dans l'organisation existante des espaces.

- Le projet est conçu pour :
- S'intégrer dans un secteur déjà structuré par des infrastructures de transport ;
- Préserver, autant que possible, les continuités agricoles et naturelles ;
- Limiter les effets de coupure et les nuisances pour les riverains.

Cette insertion territoriale a guidé les choix d'implantation des bâtiments, des accès et des aménagements associés, en lien étroit avec les enjeux environnementaux et paysagers qui seront développés dans les chapitres suivants.



Figure 15 - Insertion des bâtiments en déblais dans le site de la colline de Croueau

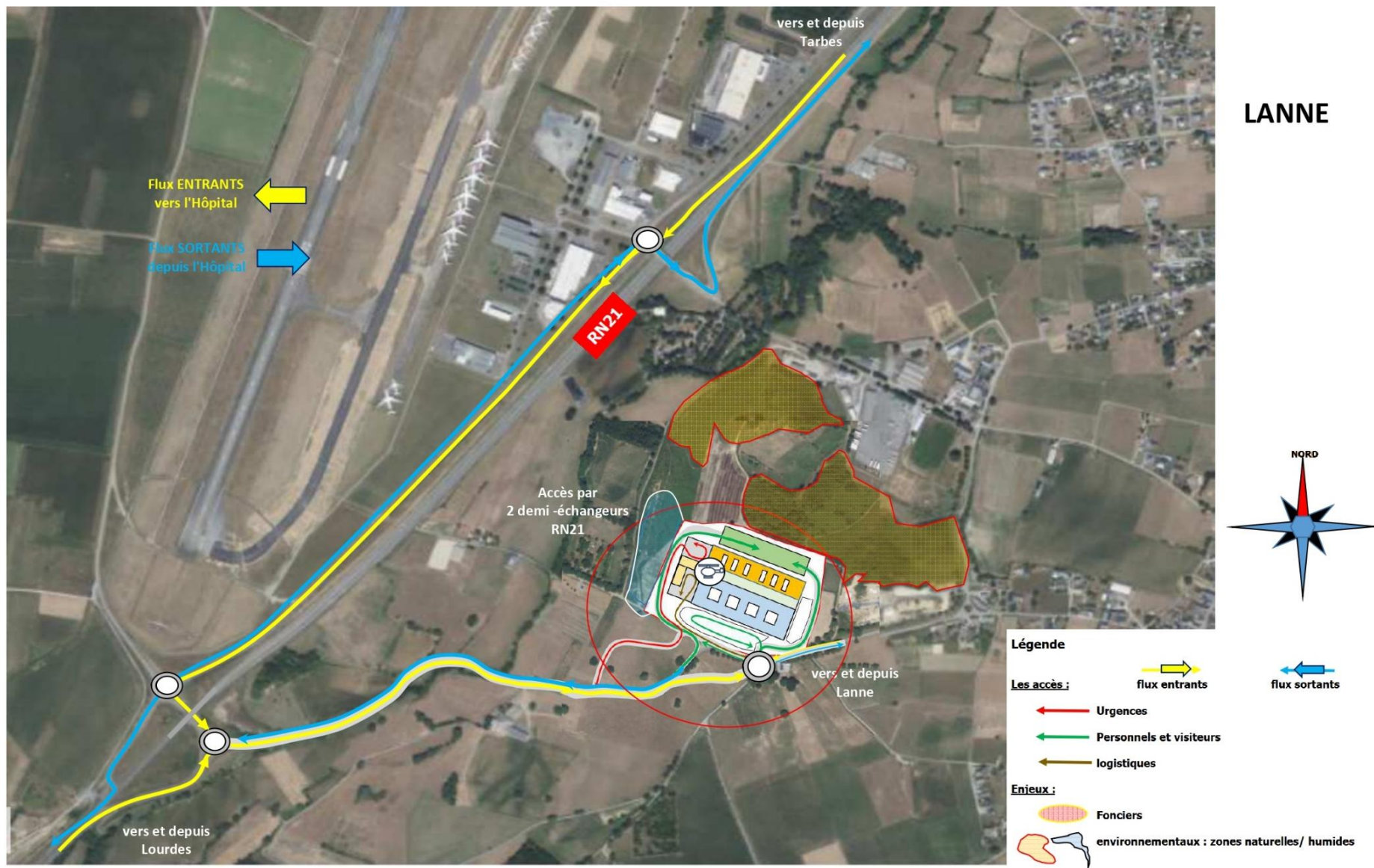


Figure 16 - Plan d'implantation générale du projet : Comment accéder au site depuis Lourdes et depuis Tarbes ?

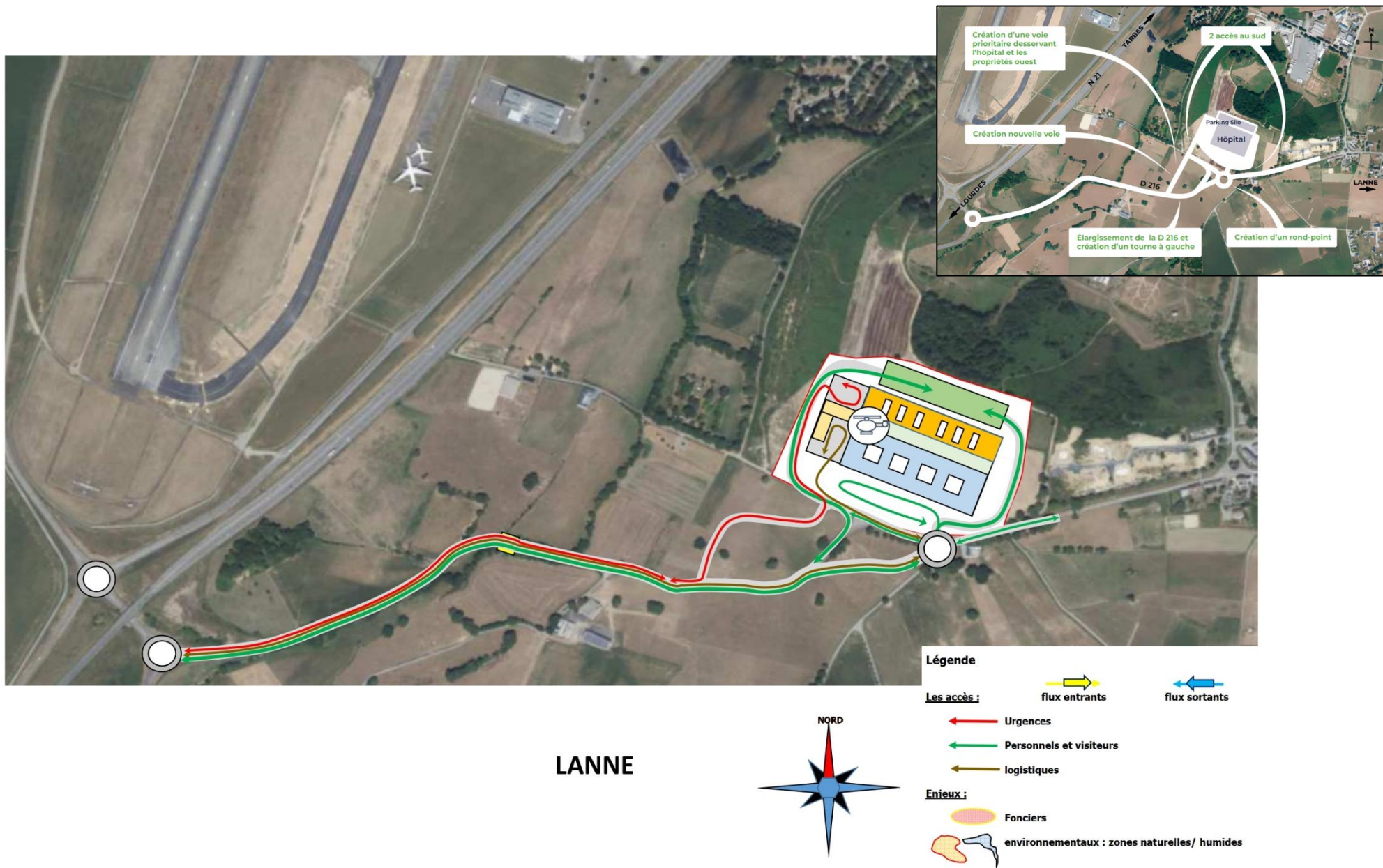


Figure 17 - Les différents flux de circulation sur le site depuis la RN21

5.5.2. Insertion paysagère

Un hôpital est un objet technique qui doit répondre à des besoins fonctionnels : accès aux urgences, livraison, logistique, accueil des malades, arrêt de bus, parvis... Les voiries et les zones d'accès et parkings de chaque entité doivent être conçus de manière lisible et confortable. Pour ce faire, une attention particulière a été menée sur les dénivelés et sur les traitements des limites et des vues entre ces différents espaces.

Une fois les éléments fonctionnels maîtrisés, une réflexion sur les usages peut être menée plus finement. Où prendre une pause de 15 minutes entre deux consultations ou pendant son service pour le personnel ? Où déjeuner ? Comment accueillir les visiteurs et leur offrir des espaces extérieurs apaisés pour se mettre en retrait lors des situations de stress ou d'anxiété ? Quels espaces pour les patients de moyen et long séjour qui auront besoin, si leur santé le permet, d'avoir des espaces de répit en dehors de leur chambre ?

Les aménagements paysagers doivent répondre à des usages de différentes natures et de différentes temporalités et seront un élément majeur pour apporter des lieux apaisés où il fait bon vivre malgré l'activité permanente de l'hôpital.

Dans cette optique, différents aménagements paysagers sont proposés :

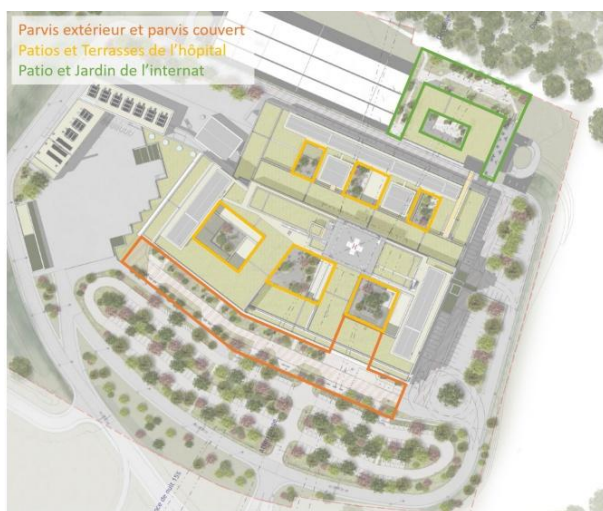


Figure 18 - Localisation des espaces de repos

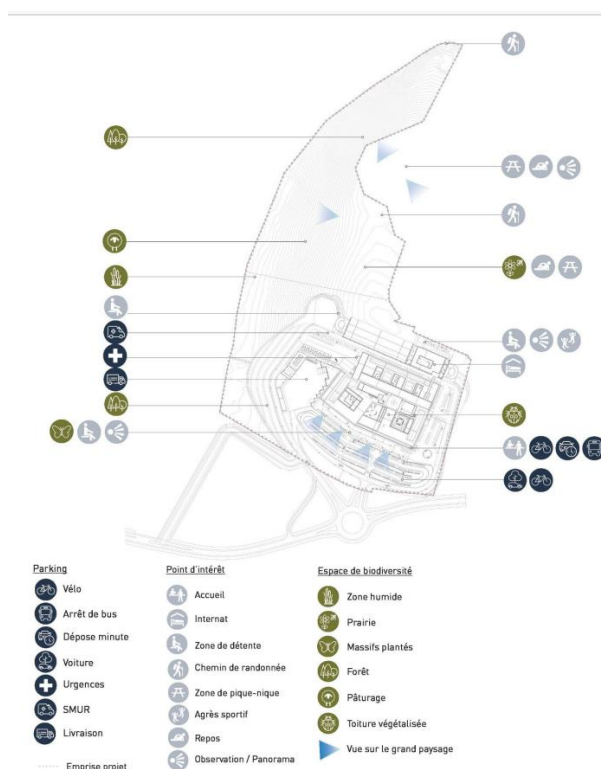


Figure 19 - Schéma des usages

Le parvis d'accueil en lien direct avec le hall permet aux visiteurs et aux accompagnants de patienter à l'extérieur du bâtiment et offre aux patients et au personnel un lieu de promenade de plain-pied avec vue sur la chaîne des Pyrénées. Des strates arbustives et de petits arbres y seront plantés afin d'apporter végétation et ombre à cet espace très fréquenté. Les salons et les espaces en belvédère sont autant de lieux à disposition des patients et du personnel. Le cheminement piéton le long de la façade et le parvis d'entrée étant couverts, il sera également possible de profiter de cet espace lors des intempéries.



Figure 20 : Vue sur le grand paysage depuis le Parvis (Source : Notice paysage -phase APD, 26/04/2024)



Figure 21 : Système de massif planté projeté sur le parvis, surélevé à l'aide de voliges (Source : Notice paysage -phase APD, 26/04/2024)

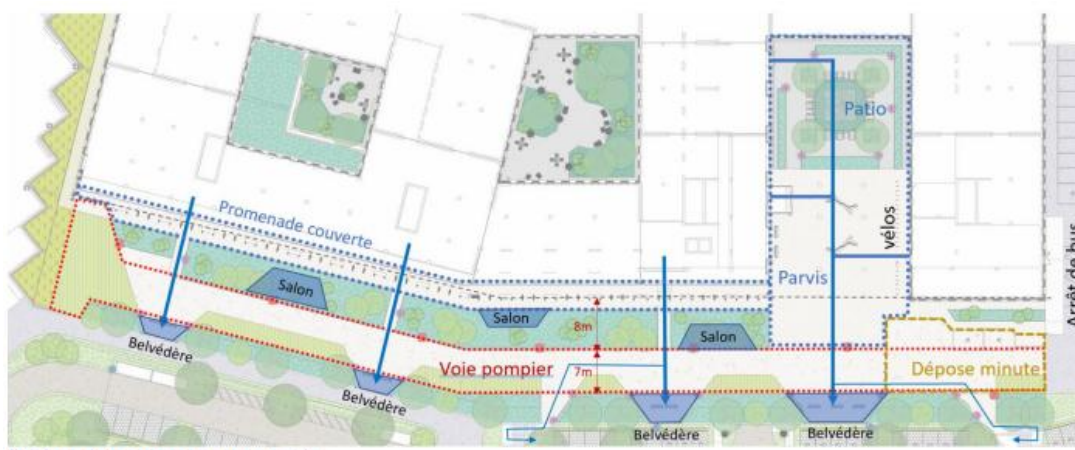


Figure 22 : Schéma de fonctionnement du parvis (Source : Notice paysage -phase APD, 26/04/2024)

Les patios et les terrasses permettent d'avoir une vue sur de la végétation depuis les pièces en cœur de bâtiment et pourront également être le lieu pour de courtes pauses ou un déjeuner pour le personnel sans qu'ils aient à rejoindre le hall en traversant tout l'hôpital. Ces espaces seront largement végétalisés avec des strates basses et des arbres en cépées de petit développement ne risquant pas d'obstruer les façades et de gêner leur entretien.



Figure 23 : Aménagement de patio sur dalle, et en pleine terre (Source : Notice paysage -phase APD, 26/04/2024)

L'internat situé sur le toit du parking silo propose également des espaces extérieurs : un patio central, des salons de repos et une aire sportive. Ils seront particulièrement appréciés par les élèves vivant au quotidien sur le site de l'hôpital qui y trouveront un espace de refuge et d'apaisement.

Le parking silo intégré au nord sera végétalisé afin d'être intégré au talus et dans le grand paysage. Pour se faire des systèmes de jardinières seront conçues en poutre de dalle à chaque étage.



Figure 24 : Extrait de plan de l'internat (Source : Notice paysage -phase APD, 26/04/2024)

Le CHTL en lien avec la commune de Lanne et le Conservatoire des Espaces Naturels envisage de mettre en valeur l'itinéraire qui emprunte ce chemin vers et depuis le Tumulus mais également le chemin situé en bord de ripisylve le long de la rive droite de la Geüne.

Depuis le bâtiment B1 MCO et l'étage 3 (étage du plateau de kinésithérapie) une passerelle permet d'accéder au parking silo et au chemin vers le tumulus. Ce chemin pourra faire l'objet par le CHTL d'un aménagement spécifique en parcours santé rééducation et découverte du patrimoine naturel et historique du site.

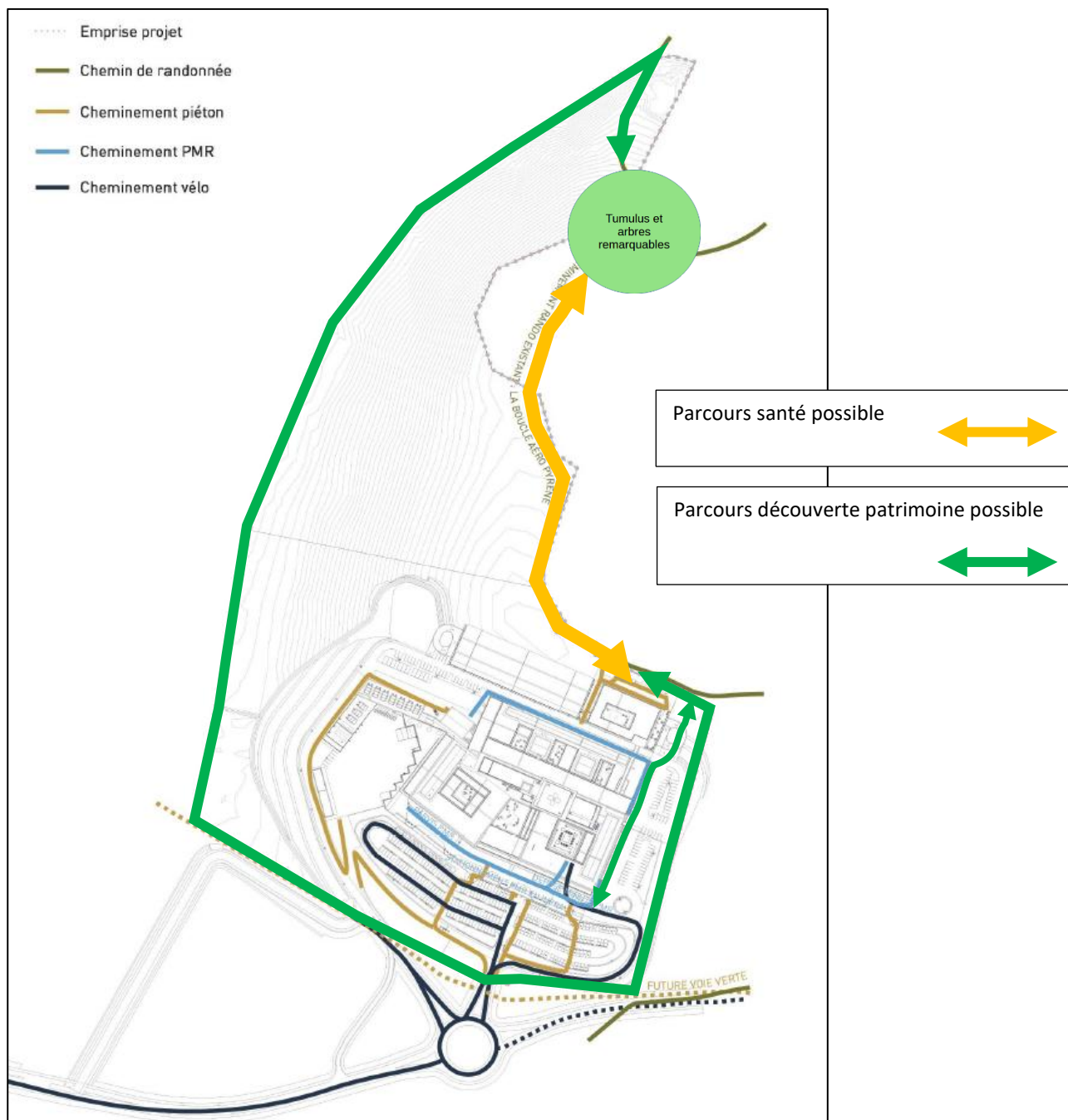


Figure 25 - Chemin de randonnées et parcours pédestres possibles depuis et vers le site

5.6. ETAT INITIAL ET IMPACT DU PROJET SUR SON ENVIRONNEMENT

L'élaboration de ce projet a permis, au fil des différentes phases d'étude, de préciser le périmètre d'intervention et de mieux caractériser les enjeux écologiques du site.

Au fur et à mesure de l'avancement des études techniques et des prospections environnementales, de nouveaux enjeux, notamment liés à la présence de zones humides, ont été identifiés sur le terrain, bien qu'ils ne figurent pas dans la bibliographie initiale.

Ainsi, le diagnostic écologique mené par le bureau d'études SCE a mis en évidence que la frange ouest et nord du site présente un enjeu écologique fort. Cette zone correspond en grande partie aux espaces boisés du nord du périmètre initial et aux zones humides situées en pied de colline, en continuité avec la ripisylve de la rivière Geüne.

Conformément à la démarche « Éviter, Réduire, Compenser » (ERC), les différentes phases de conception ont permis d'adapter le projet afin de préserver autant que possible les secteurs écologiquement sensibles.

Une étude de trafic et de déplacements a également été conduite, permettant de dégager plusieurs scénarios d'aménagement. La comparaison des hypothèses de desserte a intégré une composante environnementale afin d'identifier la solution la plus respectueuse des milieux naturels.

Les figures suivantes illustrent l'évolution du dimensionnement du projet, traduisant la prise en compte progressive des premiers enjeux écologiques identifiés

Le site de Lanne a été retenu comme le plus équilibré pour la réalisation du projet, les études ayant permis d'en adapter la conception selon la démarche « Éviter, Réduire, Compenser » afin de préserver au mieux les zones humides et boisées à enjeux écologiques forts

Le projet vise à créer un hôpital unique, moderne et durable, répondant aux besoins de santé du territoire Tarbes– Lourdes, tout en intégrant les enjeux environnementaux dès la conception.

Dès la conception, le projet hospitalier intègre plusieurs principes environnementaux :

- **Maîtrise de l'artificialisation des sols** par la réduction des emprises du projet au sol et la construction d'un parking silo pour limiter les surfaces de parkings imperméabilisées
- **Préservation des zones naturelles sensibles**, notamment les zones humides et les continuités écologiques, par la suppression des accès Nord notamment
- **Gestion maîtrisée des eaux pluviales** afin de ne pas aggraver les risques d'inondation, par une modélisation des effets de la requalification de la RD216 en période de crue (Q100)
- **Intégration paysagère** du projet dans son environnement, par une insertion en déblai dans la colline avec une revalorisation sur le site des déblais

5.6.1. La méthodologie des études environnementales : caractérisation de l'Etat initial

Les études environnementales menées dans le cadre du projet de nouvel hôpital Tarbes–Lourdes ont pour objectif d'identifier précisément les enjeux du site, d'anticiper les impacts du projet et de définir les mesures adaptées.

Une démarche progressive et approfondie

Les investigations ont été réalisées par des bureaux d'études spécialisés, selon une méthodologie conforme à la réglementation en vigueur.

Elles se sont déroulées sur plusieurs années afin de tenir compte :

- Des variations saisonnières,
- Du fonctionnement naturel des milieux,
- De l'évolution du projet au fil de sa conception et son adaptation aux enjeux pour Eviter ou réduire les impacts.
- Des inventaires environnementaux complets
- Les études ont porté notamment sur :
 - Le milieu naturel (faune, flore, habitats, zones humides),
 - Le milieu physique (eau, sols, risques naturels),
 - Le milieu humain (urbanisme, agriculture, bruit, trafic, cadre de vie).

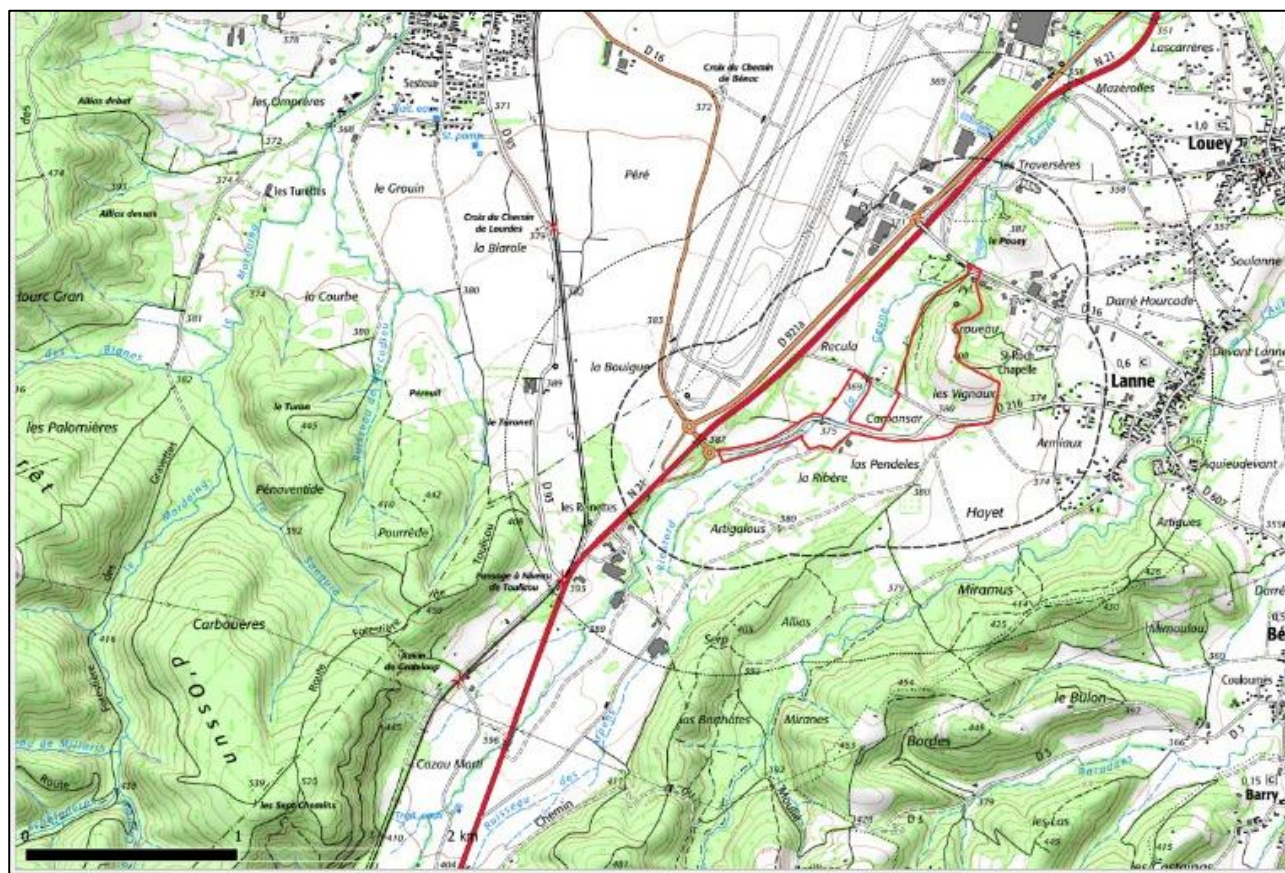
Les inventaires écologiques ont été réalisés sur plusieurs saisons, condition indispensable pour identifier les espèces présentes et leurs usages du site.

Des périmètres d'étude adaptés

Trois niveaux d'analyse ont été définis :

- Une aire d'étude immédiate, correspondant à l'emprise du projet,
- Une aire d'étude rapprochée, incluant les milieux naturels et les secteurs habités à proximité,
- Une aire d'étude élargie, permettant d'analyser les continuités écologiques et les effets cumulés.

⇒ Cette méthodologie garantit une prise en compte complète et proportionnée des enjeux environnementaux.



■ Aire d'étude immédiate [---] Aire d'étude rapprochée [....] Aire d'étude éloignée

Figure 26 - carte des différents périmètre d'étude

5.6.2. Etat initial de l'environnement

Cette partie présente les principales caractéristiques environnementales du site du projet, avant travaux. L'objectif est d'identifier les enjeux à prendre en compte afin d'adapter le projet et de limiter ses impacts.

Vue d'ensemble des enjeux environnementaux

Les études menées montrent que le site du projet se situe dans un environnement :

- Majoritairement agricole et rural,
- Marqué par la présence de milieux naturels sensibles, notamment des zones humides et un cours d'eau,
- Relativement éloigné des zones urbaines denses, mais à proximité d'habitations et d'activités.

Hiérarchisation des enjeux

- Enjeux forts :
 - Zones humides,
 - Biodiversité (espèces protégées),
 - Continuités écologiques liées au cours d'eau.
- Enjeux moyens :
 - Occupation agricole des sols,
 - Bruit et trafic,
 - Gestion des eaux.
- Enjeux faibles ou négligeables :
 - Qualité de l'air,
 - Patrimoine bâti et paysager,
 - Pollution des sols.

5.6.3. Environnement humain et cadre de vie

5.6.3.1. Urbanisme et occupation des sols

Le site du projet est situé sur des secteurs identifiés dans les documents d'urbanisme comme destinés à accueillir des équipements d'intérêt collectif, dont un hôpital.

Toutefois, certains ajustements réglementaires sont nécessaires pour permettre la réalisation du projet.

Les terrains concernés sont aujourd'hui principalement :

- Des terres agricoles,
- Des prairies,
- Des espaces naturels en bordure de cours d'eau.

5.6.3.2. Activités agricoles

Les sols du site présentent un bon potentiel agronomique, notamment pour les cultures et les prairies. Le projet entraîne donc une consommation de terres agricoles, identifiée comme un enjeu à prendre en compte, mais limitée à l'emprise strictement nécessaire au projet.

5.6.3.3. Bruit et qualité de l'air

Le secteur est actuellement soumis :

- Au bruit généré par les axes routiers proches (RN21 et RD216),
- À une ambiance sonore globalement modérée.

La qualité de l'air à l'échelle du territoire est jugée globalement satisfaisante, malgré des dépassements ponctuels observés sur certains polluants à l'échelle départementale.

5.6.4. Environnement physique : eau et sols

5.6.4.1. Eaux souterraines et superficielles

Le site de la colline de Croueau est constitué de formations rocheuses appelées flychs. Ces formations sont concernées par un aquifère (= réservoir d'eau) qui après s'être infiltré s'écoule au sein des fractures dans les roches. Le site est également concerné par des écoulements d'eau superficiels, liés aux pluies et à la topographie locale.

Un cours d'eau, la Geüne, est présent à proximité immédiate du projet et constitue un élément structurant de l'environnement. Ce cours d'eau est accompagné de terrasses alluviales qui constituent les terrains en plaine situés au pied de la colline

Les études montrent :

- L'absence de prélèvement d'eau prévu dans les nappes ou le cours d'eau,
- La nécessité de gérer soigneusement les eaux pluviales afin de ne pas aggraver les risques d'inondation ou de dégradation des milieux aquatiques.

5.6.4.2. Risques naturels

Le site est exposé à plusieurs risques naturels :

- Un risque sismique modéré,
- Un risque d'inondation localisé principalement au niveau des voiries existantes,
- Un risque de retrait-gonflement des sols argileux, jugé modéré.

Ces risques sont connus et intégrés dans la conception du projet.

5.6.5. Environnement naturel et biodiversité

5.6.5.1. Milieux naturels et zones humides

Le site du projet comprend :

- Des prairies et milieux ouverts,
- Des zones humides représentant un enjeu environnemental fort,
- Des boisements et haies en bordure du site.

Les zones humides jouent un rôle important :

- Dans la régulation des eaux,
- Dans l'accueil de la biodiversité.

5.6.5.2. Faune et flore

Les inventaires écologiques ont mis en évidence :

- Une biodiversité relativement riche, notamment en bordure du cours d'eau,
- La présence de plusieurs espèces protégées (oiseaux, amphibiens, reptiles, mammifères),
- L'absence d'espèces végétales protégées sur l'emprise directe du projet.

Ces éléments constituent un enjeu environnemental majeur, nécessitant des mesures spécifiques.

5.6.5.3. Continuités écologiques

Le cours d'eau et ses abords constituent une trame écologique importante, utilisée par la faune pour se déplacer.

Les grandes infrastructures routières proches représentent déjà des obstacles à ces continuités.

⇒ Le projet devra donc éviter d'aggraver la fragmentation des milieux et, lorsque cela est possible, contribuer à leur amélioration.

5.6.6. Patrimoine et paysage

Le site du projet :

- Ne se situe pas dans un périmètre de protection de monuments historiques,
- Ne présente pas d'enjeu patrimonial majeur.

Le paysage est caractérisé par un environnement rural ouvert, avec des vues dégagées et des éléments végétalisés structurants.

5.6.7. Focus sur les zones humides et leur fonctionnement

Les zones humides constituent l'un des enjeux environnementaux majeurs du site du projet.

Qu'est-ce qu'une zone humide ? Une zone humide est un milieu caractérisé par :

- La présence d'eau, permanente ou temporaire,
- Des sols humides,
- Une végétation spécifique adaptée à ces conditions.

Ces milieux jouent un rôle essentiel :

- Dans la régulation des eaux pluviales,
- Dans la prévention des inondations,
- Dans l'accueil de nombreuses espèces animales et végétales.

Les zones humides du site de Lanne

Les études ont identifié environ 4 hectares de zones humides sur le périmètre du projet et ses abords.

Elles sont principalement alimentées par :

- Le ruissellement des eaux de pluie,
- Les écoulements superficiels liés à la topographie,
- La proximité du cours d'eau de la Geüne.

Sur le site on distingue deux types de zones humides aux fonctionnalités bien différentes

- 1-Une zone humide dite de pied de colline alimentée par des écoulements de surfaces (ruissellement) mais également par des résurgences de venues d'eau situées sur le flanc ouest de la colline au sein des formations rocheuses fracturées qui forment cette colline.
- 2-Des zones humides dites de ripisylve le long du cours d'eau alimenté en majorité par les terrains perméables (terrasses alluviales) qui accompagnent le cours d'eau

Ces zones sont aujourd'hui intégrées à un fonctionnement écologique global, en lien avec les prairies et les continuités écologiques locales.

LÉGENDE

- Zone d'étude
- Zones humides retenues

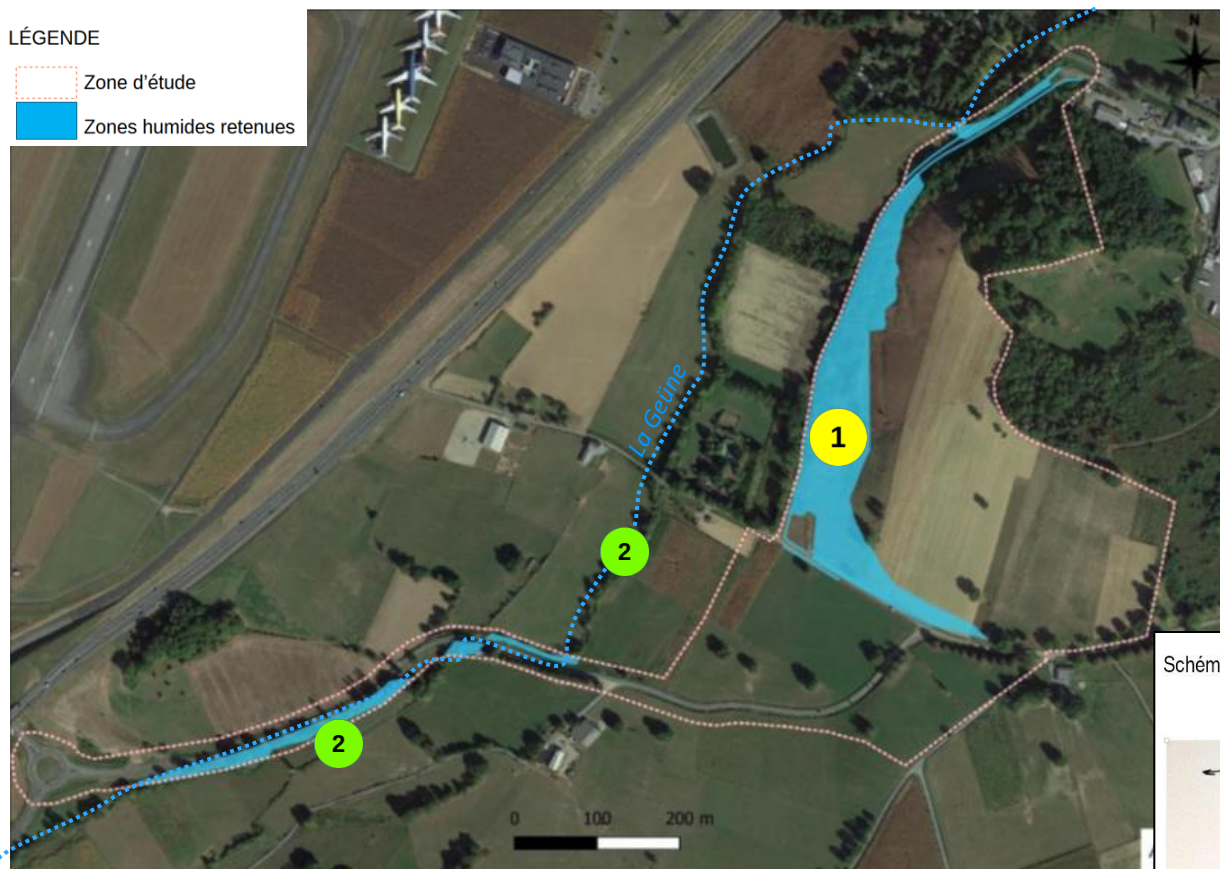


Figure 27 - Schéma du fonctionnement simplifié des milieux liés à l'eau et aux zones humides

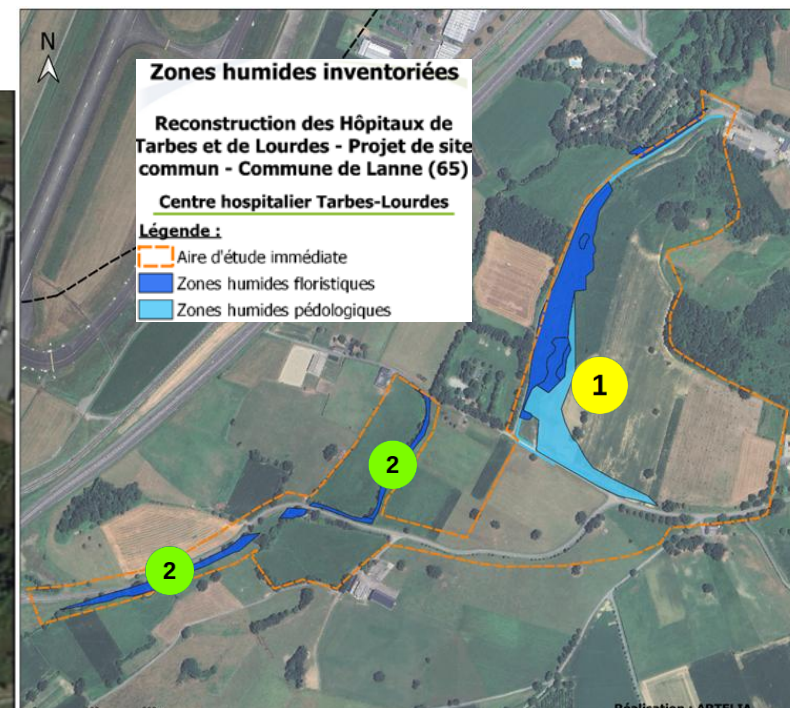
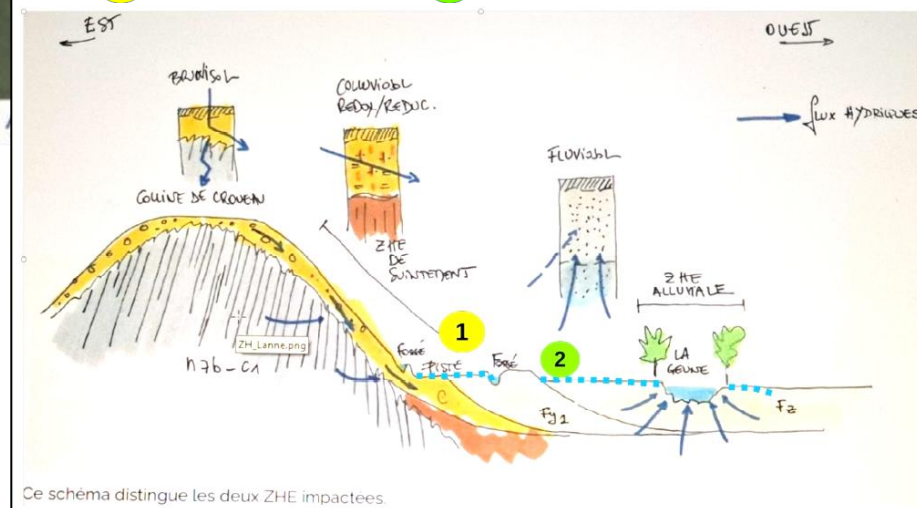


Schéma montrant le fonctionnement des deux typologies de zones humides du site (source CEN)

- 1 Zone humide de pied de colline
- 2 zone humide de ripisylve



Reconstruction des Hôpitaux de Tarbes et de Lourdes – Projet de site commun – Commune de Lanne
PIECE 1A – GUIDE DE LECTURE ET PRESENTATION NON TECHNIQUE

Prise en compte dans le projet

Le projet hospitalier a été conçu pour :

- Éviter autant que possible les zones humides les plus fonctionnelles,
 - Réduire l’emprise sur ces milieux par l’adaptation de l’implantation des bâtiments,
 - Compenser les impacts résiduels par des actions ciblées.
- ⇒ Les zones humides concernées par la compensation feront l’objet d’une restauration écologique durable, avec un suivi dans le temps.

Le site du projet présente des enjeux environnementaux identifiés et bien connus, en particulier concernant les zones humides et la biodiversité.

Ces enjeux ont été intégrés dès la conception du projet et feront l’objet de mesures spécifiques de protection, de réduction et de compensation, présentées dans les chapitres suivants.

L’objectif est de comparer la situation future avec projet et sans projet, afin d’évaluer l’intérêt et les conséquences du projet.

En synthèse les principaux enjeux sont les suivants :

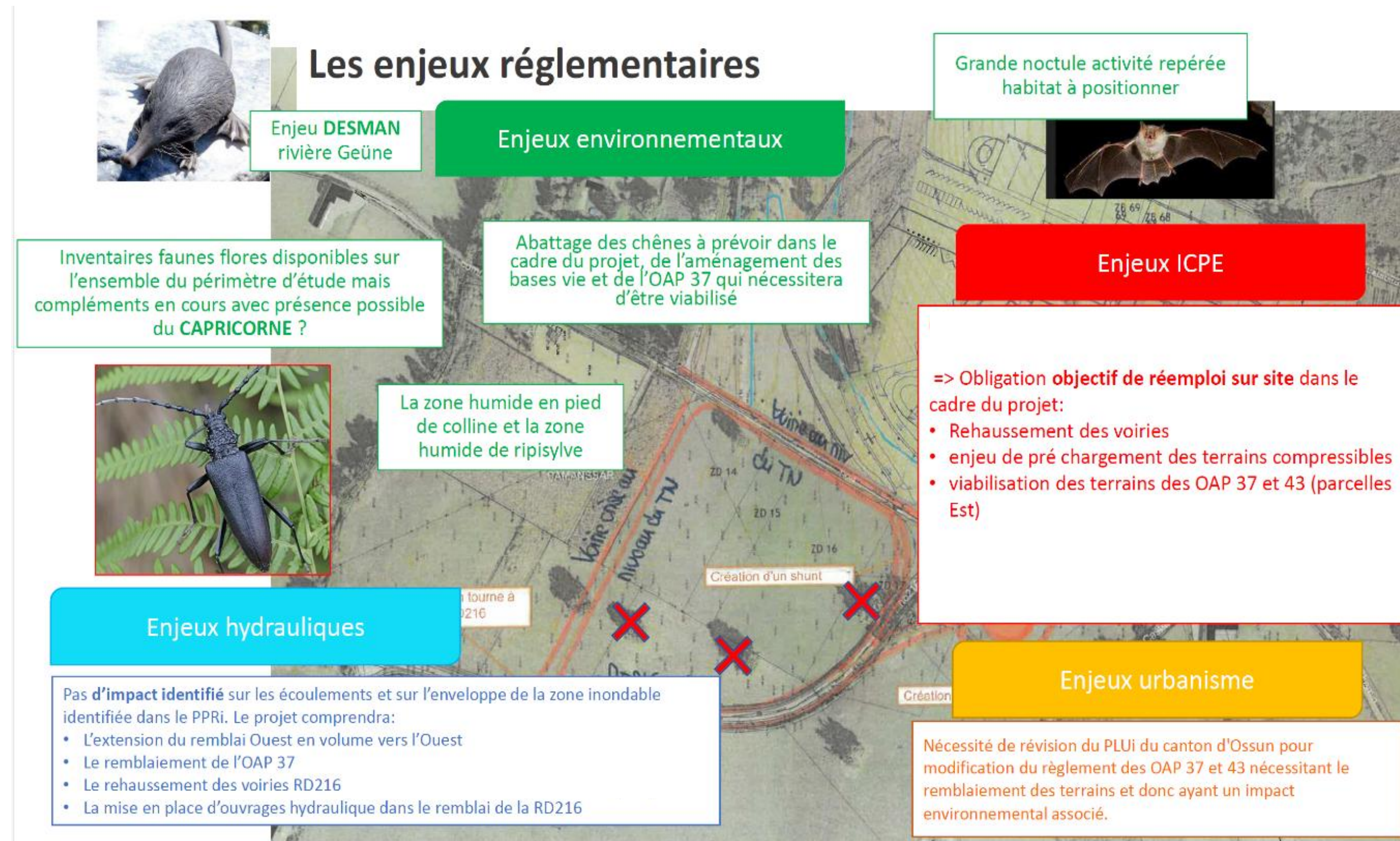


Figure 28 - Les enjeux règlementaires du projet

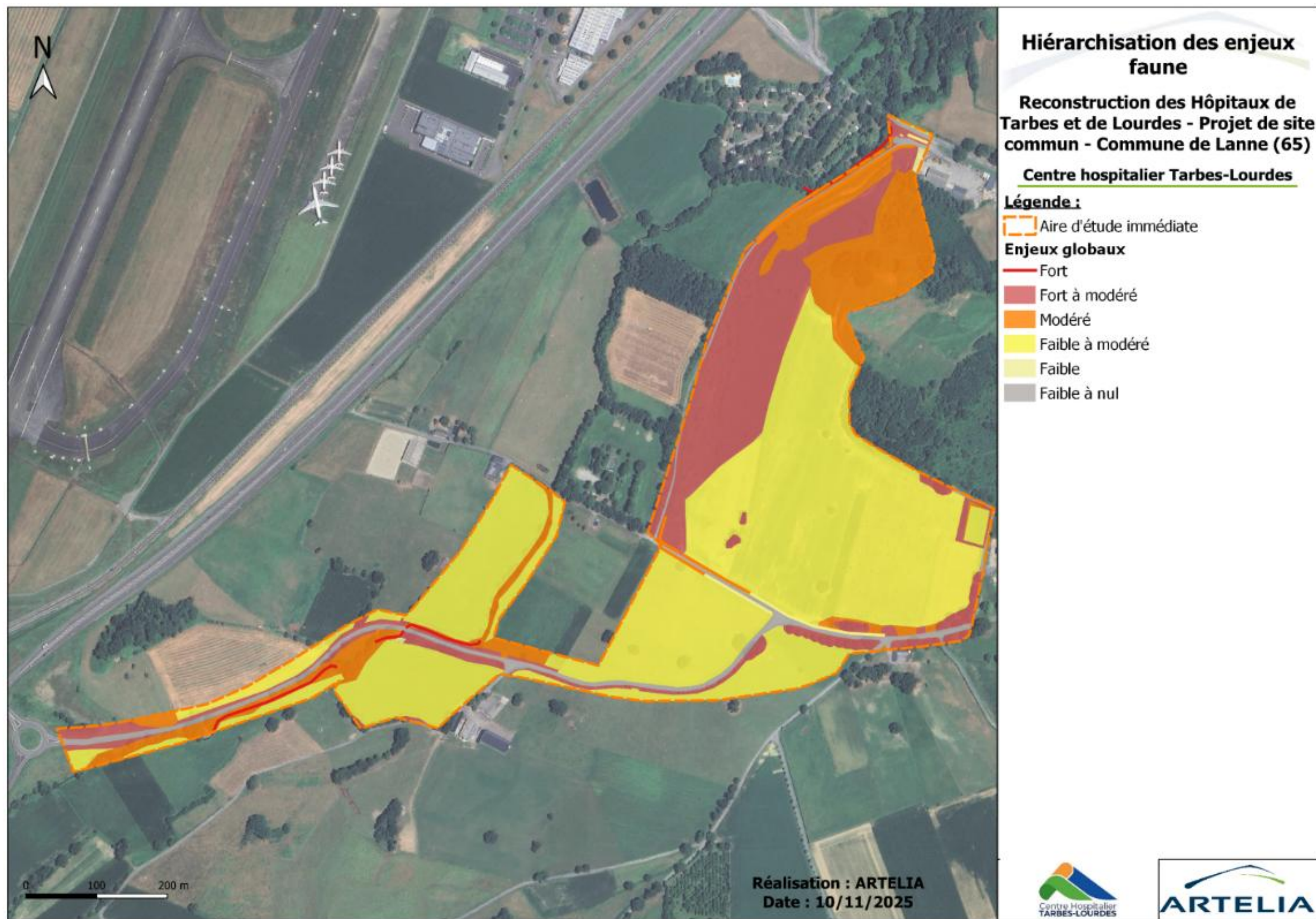


Figure 29 -Carte de synthèse des enjeux environnementaux

5.7. MAINTIEN DE LA SITUATION ACTUELLE

En l'absence de projet, les hôpitaux de Tarbes et de Lourdes continueraient de fonctionner sur leurs sites actuels, avec des bâtiments :

- Anciens, difficiles à entretenir et maintenir en exploitation
- Peu adaptés aux normes sanitaires et environnementales actuelles,
- Difficiles à faire évoluer.

Des travaux de maintenance resteraient nécessaires, mais sans permettre une modernisation globale et cohérente des installations.

5.7.1. Conséquences sur le cadre de vie et l'environnement

5.7.1.1. Consommation d'espaces et organisation urbaine

Sans création d'un site unique :

- Les emprises hospitalières existantes seraient maintenues, voire étendues ponctuellement,
- Les contraintes urbaines actuelles resteraient fortes,
- Les possibilités d'optimisation des implantations seraient limitées.
- Les congestions observées aux heures de pointes du matin et du soir sur les voiries des hôpitaux et sur les accès en périphérie seraient plus en plus fortes

Cette situation ne permettrait pas de rationaliser l'occupation de l'espace à l'échelle du territoire.

5.7.1.2. Environnement naturel

En l'absence de projet :

- Aucune action structurante de renaturation (notamment du cours d'eau de la Geüne) ne serait engagée,
- Les continuités écologiques existantes resteraient fragiles,
- Les zones humides et milieux naturels ne bénéficieraient pas de mesures de restauration ou de compensation.

L'environnement ne serait pas dégradé par un nouveau projet, mais aucune amélioration environnementale ne serait apportée.

5.7.1.3. Gestion de l'eau et des risques

Sans projet :

- Les systèmes actuels de gestion des eaux resteraient inchangés,
- Aucune amélioration globale de la gestion des eaux pluviales ne serait mise en œuvre,
- Les contraintes liées aux risques naturels seraient gérées au cas par cas, sans vision d'ensemble.

5.7.2. Conséquences sur la santé et l'organisation des soins

Même si cette partie dépasse strictement le cadre environnemental, elle est indissociable des impacts globaux du projet.

En l'absence de projet :

- L'organisation des soins resterait fragmentée,
- Les conditions d'accueil et de prise en charge pourraient se dégrader à moyen terme,
- L'attractivité des établissements pour les professionnels de santé diminuerait, entraînant, une démotivation des soignants, des difficultés de recrutement, et empêcherait faute d'équipe soignantes ressources, le développement d'activités et d'innovation
- Les deux sites se feraient concurrence augmentant ainsi un déficit structurel lié au doublement du plateau technique et des sites, jusqu'à un point de non-retour. Cette situation financière aurait des conséquences néfastes sur l'exploitation et les investissements

Ces éléments pourraient entraîner, indirectement :

- Une augmentation des déplacements entre sites,
- Une moindre efficacité globale du système de soins,
- Une pression accrue sur les infrastructures existantes.

5.7.3. Bilan de la situation sans projet

L'absence de projet n'entraînerait pas de transformation majeure de l'environnement à court terme.

Cependant, elle conduirait à :

- Une poursuite et une aggravation des dysfonctionnements actuels,
- L'absence d'amélioration environnementale structurante,
- Une perte d'opportunité pour intégrer les enjeux environnementaux dans un projet global et cohérent.

La réalisation du projet permet au contraire de maîtriser les impacts, d'améliorer certaines composantes environnementales et de répondre durablement aux besoins de santé du territoire.

Sans projet, la situation environnementale resterait globalement inchangée, sans amélioration notable.

Le projet constitue une opportunité d'amélioration maîtrisée, tant sur le plan environnemental que sanitaire et territorial.

5.8. LES MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION

Cette partie présente les principaux effets du projet sur l'environnement, ainsi que les mesures mises en œuvre pour :

- **Éviter** les impacts lorsque cela est possible,
- **Réduire** les impacts qui ne peuvent être évités,
- **Compenser** les impacts résiduels significatifs.

Cette démarche, appelée ERC, est une obligation réglementaire et constitue le socle de la prise en compte de l'environnement dans le projet.

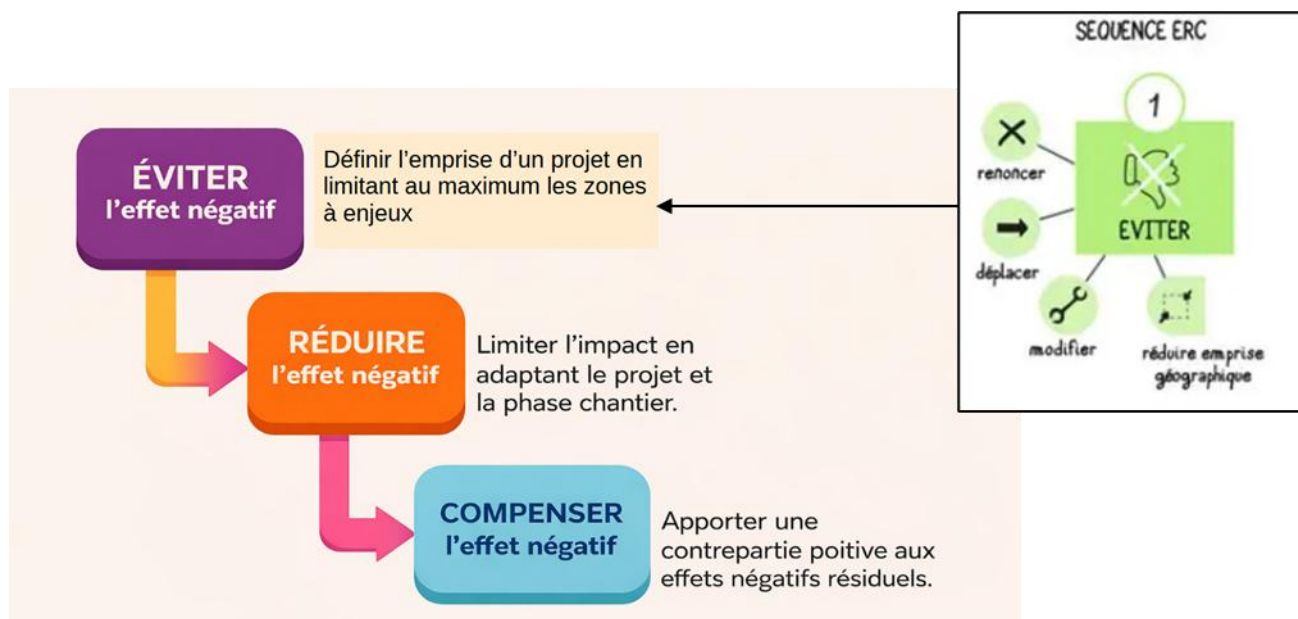


Figure 30 - Synoptique de la séquence ERC

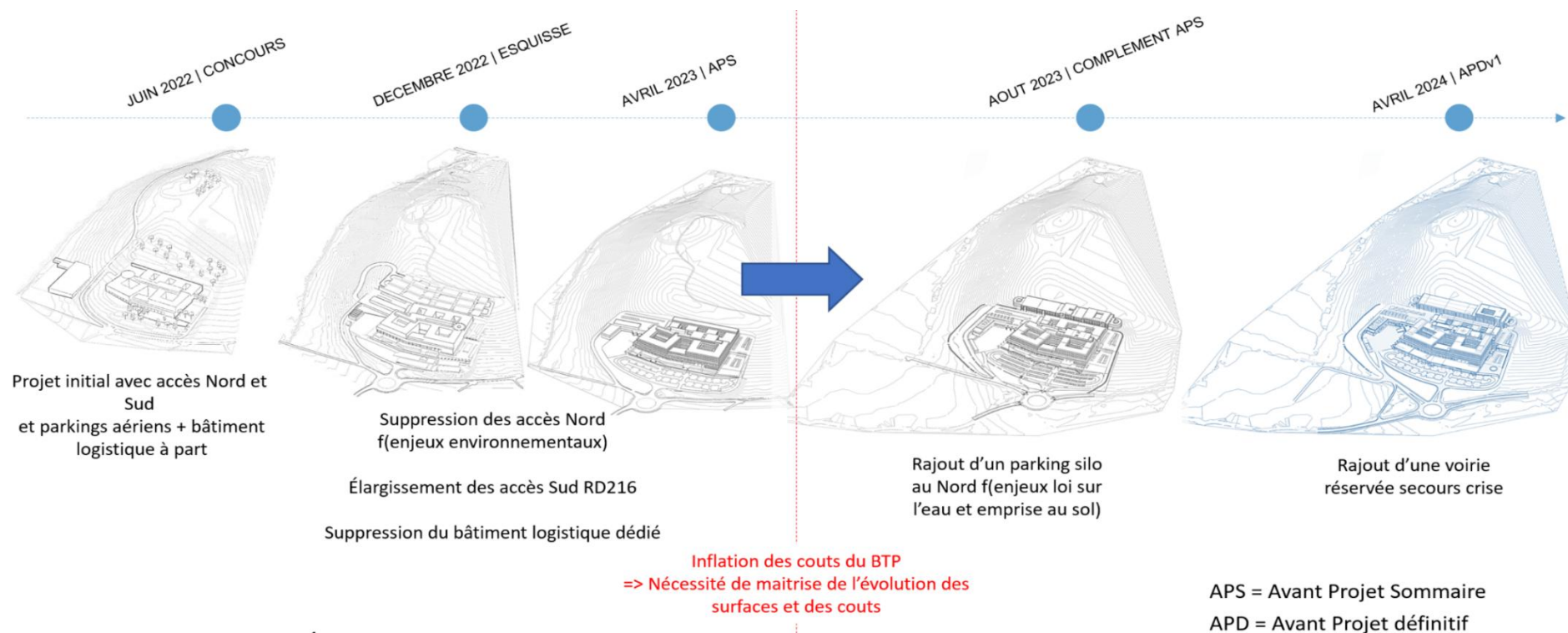
5.8.1. La démarche Éviter – Réduire – Compenser (ERC)

La prise en compte de l'environnement repose sur la démarche Éviter – Réduire – Compenser, appliquée à chaque étape du projet.

- Éviter - L'évitement consiste à supprimer les impacts à la source. Dans le cadre du projet, cela s'est traduit par :
 - Le choix du site à l'issue d'une analyse comparative,
 - L'évitement des secteurs naturels les plus sensibles,
 - La préservation de certains habitats et continuités écologique
- Réduire - Lorsque l'évitement n'est pas possible, le projet vise à réduire les impacts :
 - Réduction de l'emprise des bâtiments,
 - Gestion maîtrisée des eaux pluviales,
 - Organisation du chantier pour limiter les nuisances,
 - Phasage des travaux en dehors des périodes sensibles pour la faune.
- Compenser - Les impacts résiduels significatifs font l'objet de mesures compensatoires, notamment :
 - La création ou la restauration de zones humides,
 - La mise en place d'habitats favorables à la biodiversité,
 - La restauration de continuités écologiques.

Les mesures compensatoires sont localisées, suivies et contrôlées afin de garantir leur efficacité dans le temps.

L'objectif est de parvenir à un impact environnemental résiduel maîtrisé et acceptable, compatible avec l'intérêt public du projet.



4

Figure 31 - exemple d'évolution du projet au fil du temps afin de s'adapter aux enjeux et limiter son impact sur l'environnement (EVITER+ REDUIRE)

Dans un premier temps, le projet a été adapté conformément à la séquence « Éviter, Réduire, Compenser ». Cette séquence ERC a pour objectif d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits.

L'approfondissement des études, et notamment l'analyse de la fonctionnalité écologique des zones humides, a conduit le maître d'ouvrage à proposer une compensation totale des enjeux identifiés comme impactés. Bien que le site de Lanne présente des enjeux environnementaux importants, il apparaît, au regard de l'ensemble des critères techniques, environnementaux et socio-économiques analysés, comme le site le plus approprié pour la réalisation du projet. Le site de Lanne a été retenu pour son équilibre global, le projet ayant été conçu selon la démarche « Éviter, Réduire, Compenser » afin de limiter les impacts sur les milieux naturels sensibles.

Les différentes actions ont été mise en place au fur et à mesure de l'avancement et de la précision des études en cours sur le projet mettant en évidence des contraintes, hydrauliques, hydrogéologique et environnementales supplémentaires mais pour lesquelles le Maître d'ouvrage a pu mettre en œuvre des solutions techniques alternatives ne remettant pas en cause ces choix de site préférentiels. Pour les enjeux découverts tardivement sur le projet le maître d'ouvrage a mis en place en partenariat avec le CEN et la SAFER une démarche de compensation environnementale sur le site ou à proximité

5.9. LES IMPACTS DU PROJET ET MESURES MISES EN ŒUVRE

5.9.1. Impacts et mesures sur le milieu naturel

5.9.1.1. Zones humides et milieux aquatiques

Impacts identifiés

- Destruction partielle de zones humides au droit de l'emprise du projet.
- Modification locale du fonctionnement hydraulique des sols.
- Proximité du cours d'eau de la Geüne.

Mesures mises en œuvre

- **Évitement** : adaptation de l'implantation des bâtiments pour limiter l'emprise sur les zones humides.
- **Réduction** : gestion maîtrisée des eaux pluviales (noues, bassins de rétention) afin de préserver le fonctionnement hydraulique.
- **Compensation** : restauration et création de zones humides fonctionnelles sur des sites dédiés, avec un suivi écologique dans le temps.
- **Recherche de zone humide** sur le territoire et à proximité du site pour la mise en œuvre de mesures environnementales compensatoires à fonctionnalité équivalente avec gain écologique avéré

Ces mesures visent à maintenir, voire améliorer, les fonctions écologiques liées à l'eau.

5.9.1.2. Biodiversité (faune et flore)

Impacts identifiés

- Perte ou dégradation d'habitats naturels.
- Risques de perturbation pour certaines espèces protégées (oiseaux, amphibiens, reptiles, mammifères).

Mesures mises en œuvre

- **Évitement** : conservation des habitats les plus sensibles, limitation des défrichements.
- **Réduction** : Phasage des travaux hors périodes de reproduction, balisage des zones à préserver, dispositifs de protection de la faune pendant le chantier.
- **Compensation** : Création ou restauration d'habitats favorables, Maintien et renforcement des continuités écologiques, Mesures spécifiques pour les espèces protégées, encadrées par une autorisation réglementaire.

5.9.2. Impacts et mesures sur le milieu humain

5.9.2.1. Bruit, trafic et cadre de vie

Impacts identifiés

- Augmentation temporaire du bruit et du trafic en phase de chantier.
- Augmentation des flux routiers en phase d'exploitation.

Mesures mises en œuvre

- Réduction :
 - Limitation des horaires de chantier,
 - Organisation des circulations de chantier,
 - Choix d'itinéraires adaptés pour les engins.
 - Création de merlon (murs de terre) anti-bruit en périphérie de la zone de terrassements afin de dévier et limiter la propagation du bruit en direction des habitations
 - Nomination d'un référent chantier en lien avec les habitants et riverains du chantier
 - Arrosage des pistes de chantier pour éviter la dispersion des poussières
 - Mise en place de capteurs de vibration en phase chantier pour adapter les moyens d'excavation

Les nuisances sont principalement temporaires et feront l'objet d'un suivi.

- En exploitation :
 - Aménagements routiers sécurisés, avec création de cheminement doux et de dessertes en transports en commun avec un arrêt bus spécifique dans le site du nouvel hôpital
 - Organisation des accès pour limiter les nuisances pour les riverains.
 - Mis en place de capots anti bruit sur les appareils bruyant comme les groupes froids de production d'énergie. Installation de ces groupes froids sur un radier situé à la périphérie des bâtiment (au sommet du remblai Ouest)
 - Survol hélicoptères secours montagne uniquement de jour.

5.9.2.2. Activités agricoles et usage des sols

Impacts identifiés

- Consommation de terres agricoles.
- Coupure de cheminements agricoles

Mesures mises en œuvre

- **Évitement et réduction : limitation de l'emprise du projet au strict nécessaire.**
- **Compensation : mesures compensatoires agricoles, définies en lien avec les acteurs du territoire.**

Les compensations sont de plusieurs types : Mesures collectives, mesures spécifiques pour les exploitants et mesures de compensations foncières pour les propriétaires. Ce sujet a fait l'objet d'un passage du projet en Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers.

Le projet a reçu un avis favorable de la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers

5.9.3. Impacts et mesures sur l'eau et les risques naturels

Impacts identifiés

- Risques de pollution accidentelle en phase de chantier.
- Modification des écoulements des eaux pluviales.

Mesures mises en œuvre

- Réduction :
 - Dispositifs de traitement des eaux de ruissellement, avant rejet et/ou ré-infiltration
 - Procédures strictes de gestion des pollutions accidentelles.

- Prévention des risques :
 - Prise en compte du risque inondation,
 - Respect des enjeux en lien avec le PPRI : Pas de modifications des écoulements à l'aval et prise en compte de la crue centennale pour l'inondabilité de la RD216
 - Conception des ouvrages adaptée aux risques naturels identifiés.

5.9.4. Impacts cumulés

Les impacts du projet ont été analysés en tenant compte des autres projets connus sur le territoire. Ainsi le projet de mise à 2x2 voies de la RN21 a été pris en compte dans l'analyse cumulé des impacts, bien que celui-ci se développe vers le Sud Est et bien au-delà de notre périmètre

L'analyse des impacts du projet a été menée en tenant compte des autres projets connus sur le territoire

Ont notamment été analysés :

- Les aménagements routiers existants ou programmés,
- Les projets d'infrastructures et de réseaux,
- Les évolutions de l'urbanisation locale.

Cette analyse montre que :

- Les mesures mises en œuvre permettent d'éviter une aggravation significative des pressions sur l'environnement.
- Les impacts cumulés sur l'environnement restent limités,
- Aucune aggravation significative des pressions existantes n'est attendue,
- Les mesures mises en œuvre permettent de maîtriser les effets combinés des projets.

Les effets cumulés sont principalement temporaires et liés à la phase de chantier.

À long terme, le projet n'entraîne pas de déséquilibre environnemental à l'échelle du territoire.

5.9.5. La phase travaux

5.9.5.1. Terrassements

Le projet devrait présenter 387 000 m³ de déblais dont 150 000m³ seront réutilisés dans les remblais Ouest du projet.

Par la suite les chemins de grues seront optimisés sur la plateforme de terrassement afin de présenter une stratégie de construction des différents bâtiments la plus efficiente possible.

PHASAGE POSSIBLE DU MOUVEMENTS DES TERRES

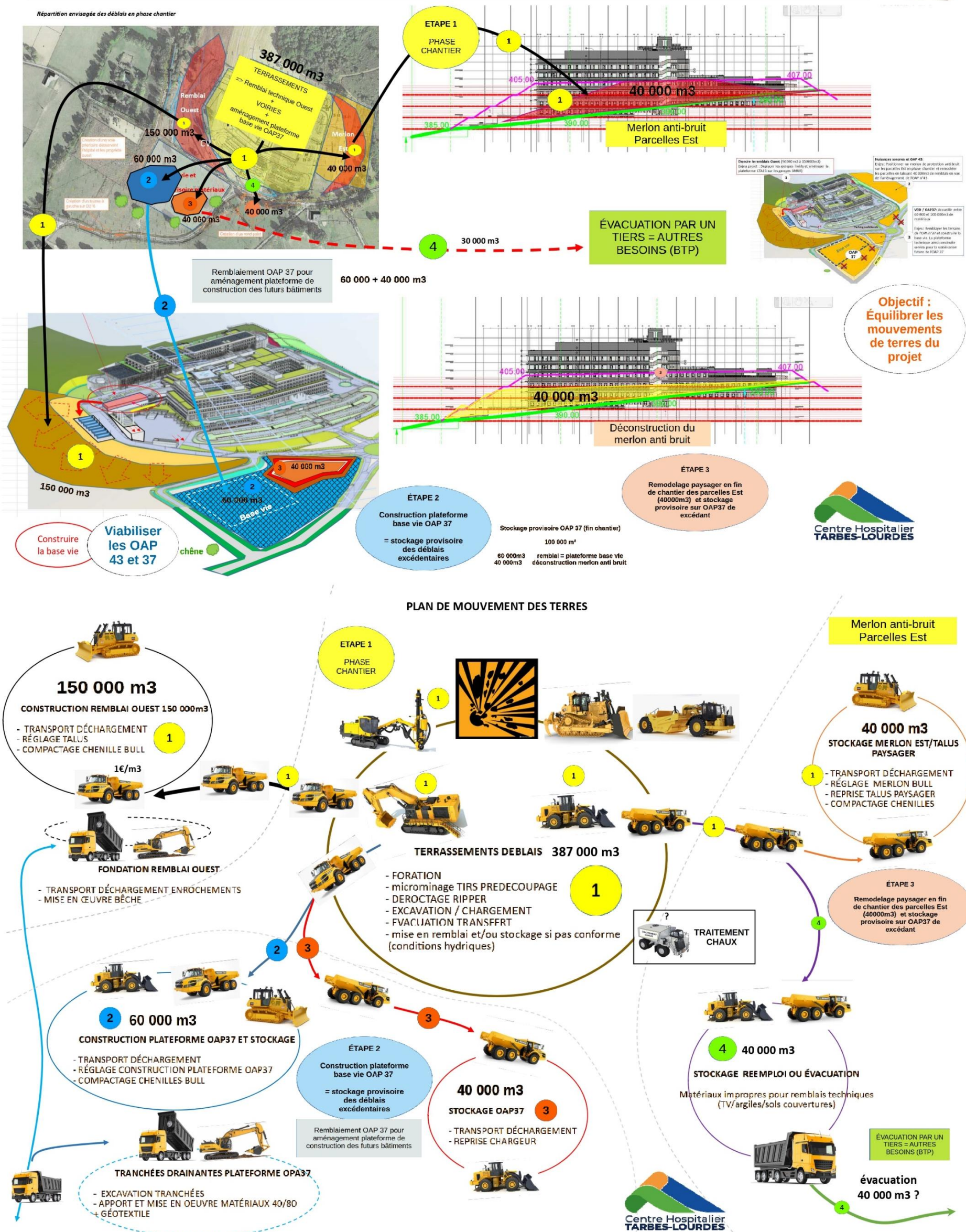


Figure 32 - Plan prévisionnel du mouvement de terres

5.9.5.2. La gestion des nuisances sonores

Les études de bruit démontrent la nécessité de positionner des merlons anti-bruit pour protéger des nuisances les habitations riveraines du chantier. Un merlon anti-bruit sera notamment construit sur les parcelles Est du projet.

La cartographie de bruit avec la mise en place de ces merlons pendant la réalisation de la plateforme de l'hôpital est présentée ci-dessous et l'émergence sur les différents récepteurs est analysée.

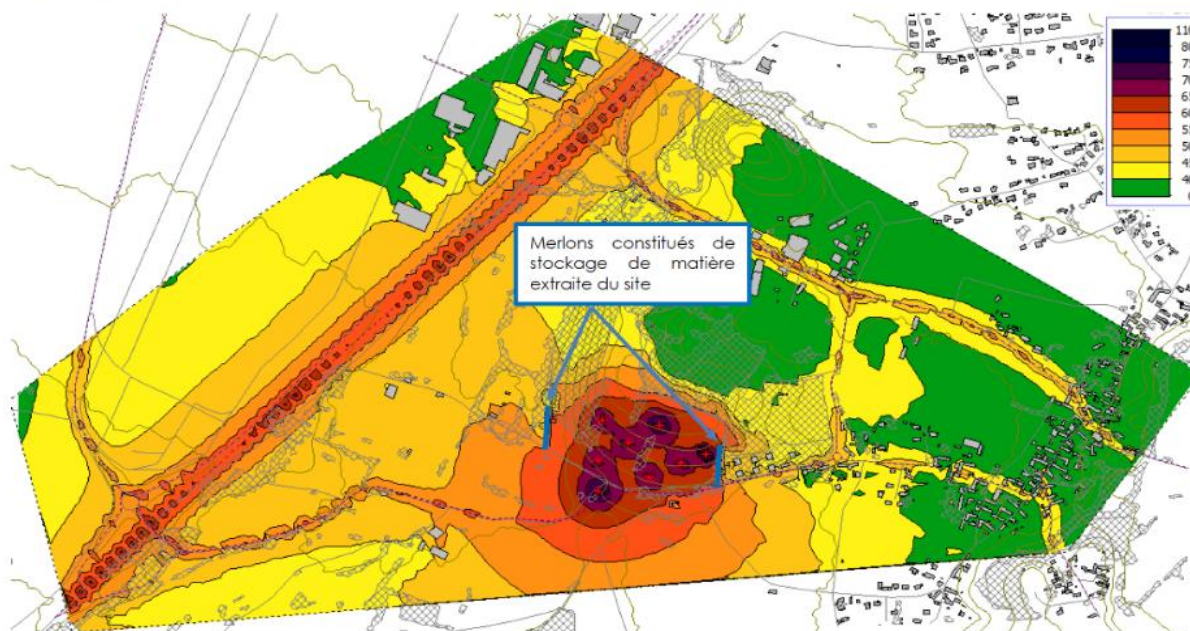


Figure 33 - cartographie des nuisances sonore et le rôle des merlon de protection

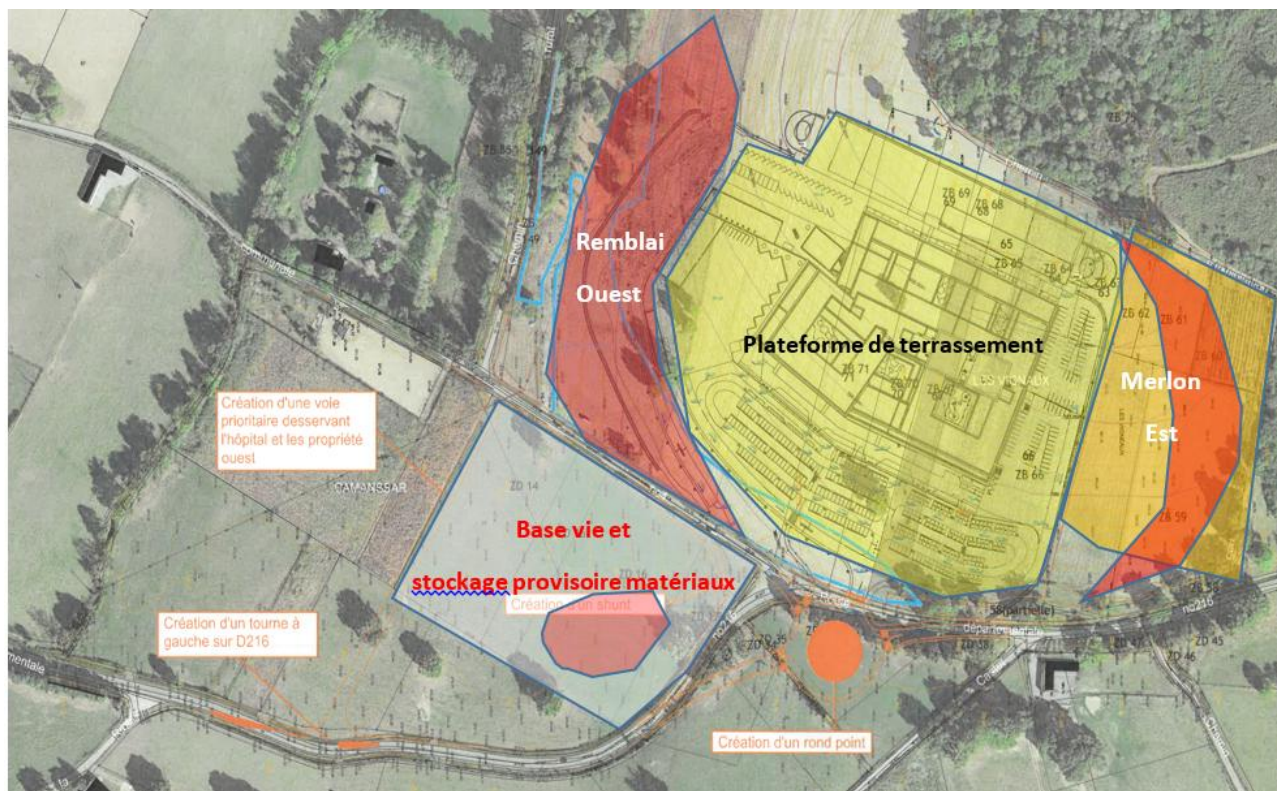


Figure 34 - Cartographie des zones de terrassements en déblais / remblais

5.9.5.3. Etat final post construction

Les études de bruit démontrent la nécessité de positionner des merlons anti-bruit pour protéger des nuisances les habitations riveraines du chantier. Un merlon anti-bruit sera notamment construit sur les parcelles Est du site

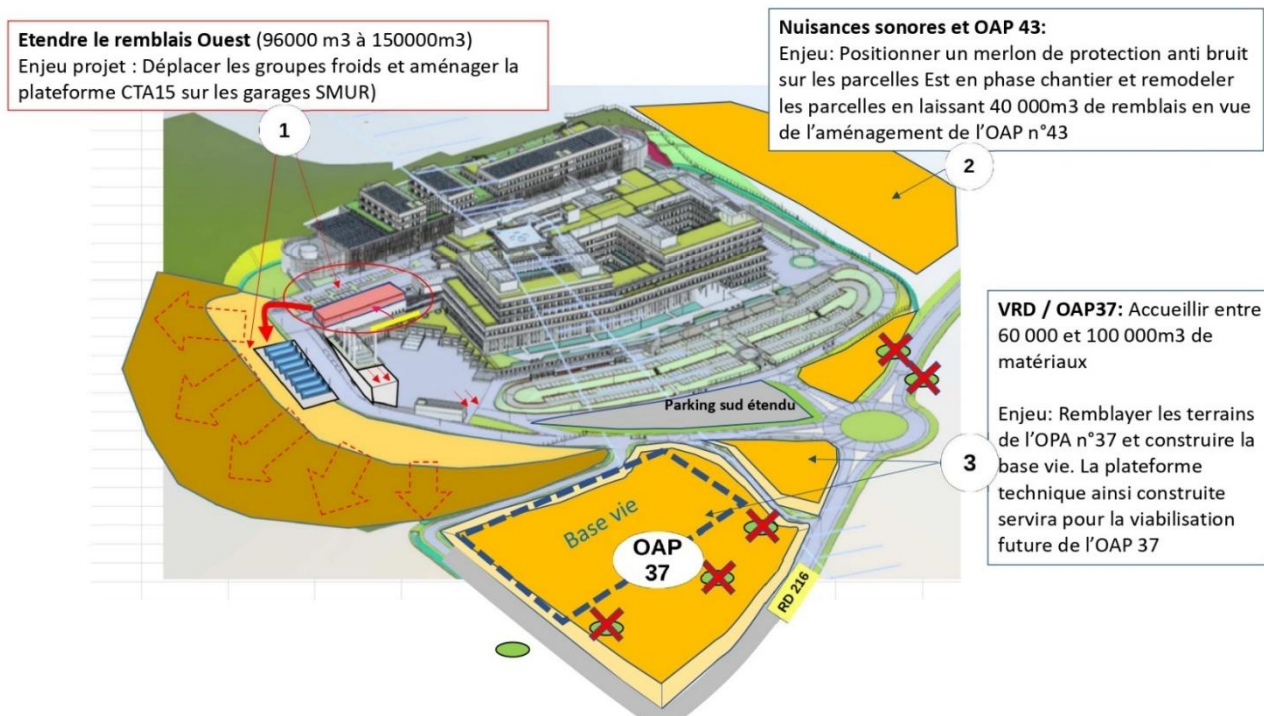


Figure 35 - Vue schématique de l'état final des remblais après travaux

5.9.6. Suivi environnemental

Un suivi environnemental sera mis en place :

- Pendant les travaux,
- Après la mise en service du projet.

Il portera notamment sur :

- Le bon fonctionnement des zones humides compensées,
- L'efficacité et le suivi (plan de gestions) des mesures en faveur de la biodiversité,
- La gestion des eaux et des risques.

Ce suivi permettra, si nécessaire, d'adapter les mesures dans le temps.

5.9.7. Bilan des impacts résiduels

Après mise en œuvre des mesures d'évitement, de réduction et de compensation :

- Les impacts résiduels du projet sont jugés acceptables au regard des enjeux environnementaux ;
- Certaines actions permettront même une amélioration locale de l'environnement.

Le projet s'inscrit dans une logique de maîtrise et d'amélioration environnementale, compatible avec son objectif d'intérêt public majeur.

Le projet a été conçu pour éviter au maximum les impacts, réduire ceux qui ne peuvent être évités et compenser les impacts résiduels.

Les impacts environnementaux sont maîtrisés, suivis et encadrés, avec des mesures adaptées aux enjeux du site.

5.9.8. Suivi environnemental et engagements dans le temps

La prise en compte de l'environnement se poursuit au-delà de la phase de conception, grâce à un dispositif de suivi environnemental.

Un suivi pendant et après les travaux

Le suivi portera notamment sur :

- Les zones humides compensées,
- La biodiversité et les habitats restaurés,
- La gestion des eaux pluviales,
- Les nuisances pour les riverains.

Il sera assuré :

- Pendant la phase de chantier,
- Puis après la mise en service de l'hôpital.

HYDRAULIQUE	URBANISME / AGRICOLE	TERRASSEMENT VRD	ENVIRONNEMENT
Ecoulements : pas d'impact sur les écoulements aval et amont en cas de crue Zone inondable PPRI : Pas d'impact du projet. La RD216 intègre des ouvrages hydrauliques qui permettent les écoulements en cas de crue de l'amont vers l'aval et qui rendent la RD216 hors d'eau en cas de crue même centennale	Mise en compatibilité du PLU-i du Canton d'Ossun à effectuer Modification des règlements des OAP 37 et 43 à effectuer Travaux de remblaiement des terrains prévus pour la viabilisation des bases vie puis des OAP37 et 43 Le projet présente un impact agricole fort. Des compensations individuelles et collectives ont été mises en place en lien la SAFER, la FDSEA65, auprès des exploitants et propriétaires. Le projet a reçu un avis favorable de la CDPENAF	Déblais en majorité rocheux dont les caractéristiques mécaniques permettront une valorisation et une réutilisation sur le site en remblais techniques Elargissement nécessaire de la RD216, à la suite de l'abandon des accès Nord (restitution de cette emprise en zone naturelle) Création d'un voirie spécifique accès véhicules d'urgences Des raccordements (électricité et EU) qui ont un impact limité car majoritairement en sites anthropisés	Plusieurs espèces impactées identifiées Etudes complémentaires spécifiques mises en place en plus des inventaires réglementaires : chiroptères capricornes, pêche électrique, étude desman. Zone humide du pied de colline à compenser car les terrassements impact sa fonctionnalité Renaturation de la rivière Geüne et création d'une zone humide de ripisylve Stratégie EVITER REDUIRE COMPENSER mis en œuvre avec recherche de site pour mesures environnementale compensatoire. Convention avec la SAFER et le CEN Surdimensionnement du raccordement eaux usées et e l'assainissement par une raccordement à Tarbes Ouest qui permettra à terme la suppression des STEP de JUILLAN et LOUEY et supprimera les rejets dans le milieu sensible de l'Echez

Figure 36 - Les principaux impacts à retenir

5.10. CONCLUSION GENERALE

Le projet de création du nouvel hôpital Tarbes–Lourdes sur la commune de Lanne répond à un besoin majeur de modernisation de l’offre de soins sur le territoire, dans un contexte d’évolution des pratiques médicales et de besoins sanitaires croissants.

Les études menées ont permis :

- D’analyser de manière approfondie l’état initial de l’environnement ;
- De comparer plusieurs solutions alternatives, incluant le maintien et la réhabilitation des sites existants
- D’identifier les enjeux environnementaux principaux, en particulier ceux liés aux zones humides, à la biodiversité et à la gestion de l’eau.

Le choix du site de Lanne repose sur une analyse comparative rigoureuse, démontrant qu’il constitue le meilleur compromis entre qualité des soins, accessibilité, faisabilité technique et prise en compte de l’environnement.

Le projet a été conçu selon la démarche Éviter – Réduire – Compenser, afin de :

- Limiter au maximum les impacts sur les milieux naturels et le cadre de vie,
- Mettre en œuvre des mesures adaptées pour réduire les nuisances temporaires, notamment en phase de chantier.
- Compenser les impacts résiduels par des actions ciblées et suivies dans le temps.

À l’issue de cette démarche, les impacts environnementaux résiduels sont jugés maîtrisés et acceptables, au regard de l’intérêt public majeur du projet. Certaines mesures permettront par ailleurs une amélioration locale de l’environnement, notamment par la restauration de milieux naturels et une gestion plus durable de l’eau.

Ainsi, le projet de nouvel hôpital Tarbes–Lourdes s’inscrit dans une logique de développement équilibré, conciliant :

- Les besoins de santé de la population,
- La protection de l’environnement,
- Et l’aménagement durable du territoire.

Ce projet vise à offrir un hôpital moderne, accessible et durable, qui répondra aux besoins de la population amenée à fortement augmenter du fait du vieillissement de la population. Ce projet intègre pleinement les enjeux environnementaux et en garantie leur prise en compte dans le temps en partenariat avec des acteurs reconnus et partenaires du territoire.

5.11. LE PLANNING DE L’OPERATION

Depuis le choix du site définitif de Lanne, le projet a franchi plusieurs étapes importantes dans sa conception :

L’année 2026 sera consacrée à la fois :

- A l’instruction administrative des différentes autorisations réglementaires :
 - Dossier d’autorisation environnementale
 - Dossier ICPE
 - Dossier de Mise en Combativité du Document d’Urbanisme (MECDU)
 - Permis de Construire
- A l’élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises pour l’attribution des marchés de travaux

A partir de la fin de l'année 2027 et du début de l'année 2028, les travaux débiteront :

Le planning est le suivant :

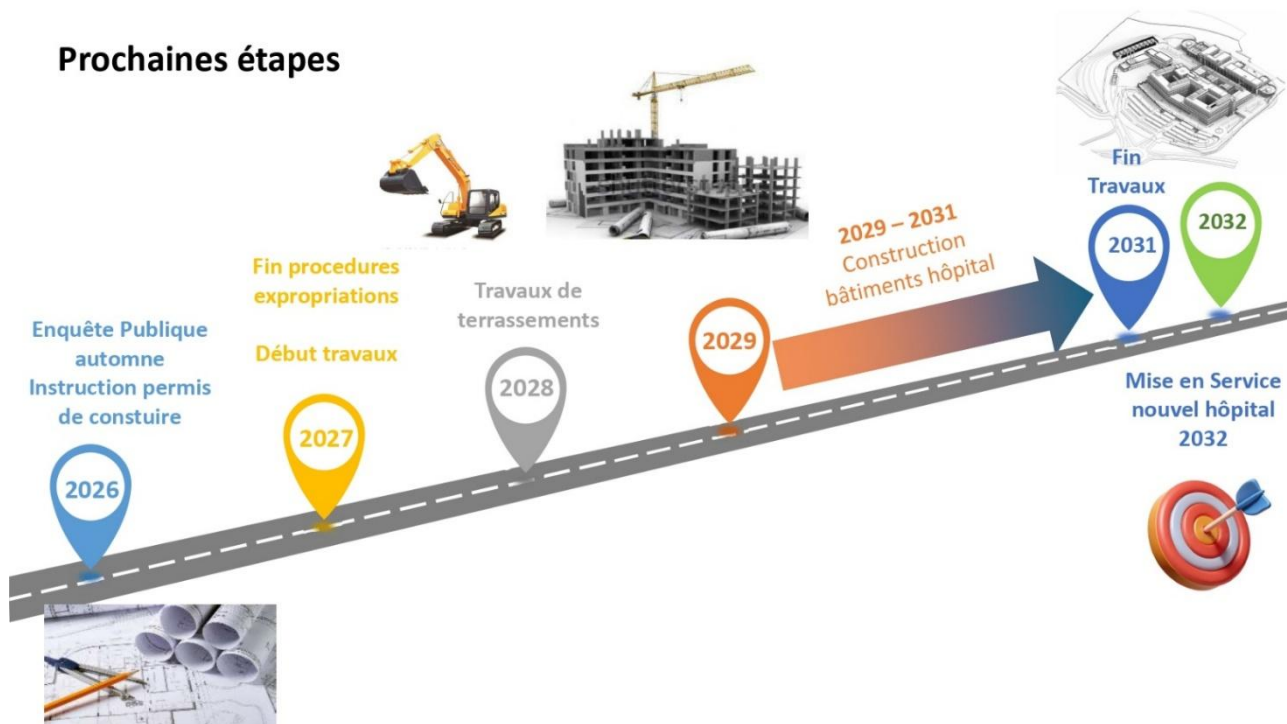


Figure 37 - planning synthétique de l'opération de construction du nouvel hôpital

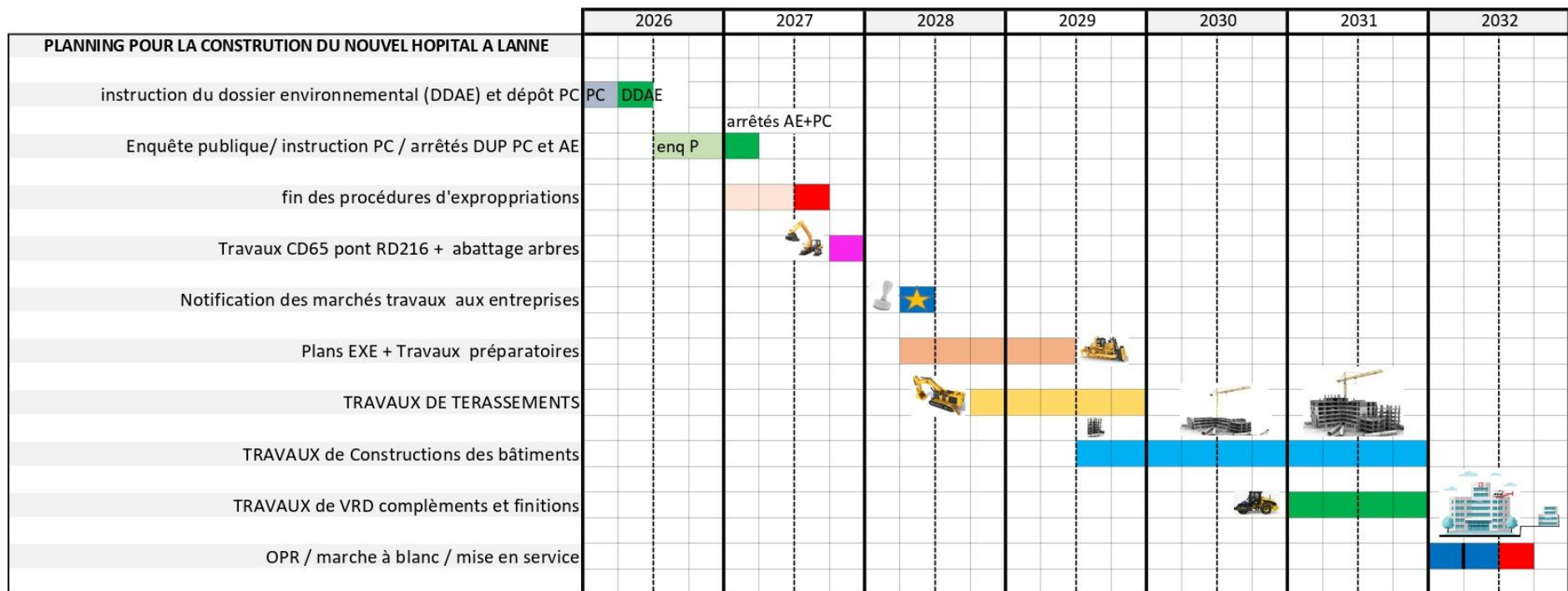


Figure 38 - planning détaillé de l'opération de construction du nouvel hôpital